
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Septième séance – Lundi 27 juin 2011, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Burger, MM. Antoine Salamin et Tobias Schnebli.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 17 juin 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2011, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: droit de préemption à l'avenue de Miremont

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A, par MM. Jean, François et Pierre Ferrero et M^{me} Anne Ronga, au prix de 2 741 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-899)¹.

Suite de la préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, de quoi s'agit-il? M. Pagani, tout à l'heure, nous a présenté les arguments qui l'ont amené à réclamer une préemption sur cette villa. C'est une villa de famille et je tiens à votre disposition, Mesdames et Messieurs, pour ceux qui veulent la voir tout à l'heure, une documentation qui nous a été donnée en commission des finances. Cette villa a été transmise à travers trois générations, une villa que le propriétaire a restaurée par des travaux lourds, parce que jamais, à aucun moment, il n'a pensé que cette villa serait amenée à être détruite. Puis ce propriétaire trouve un acheteur – un ami – qui est d'accord, d'abord, de continuer à perpétuer la tradition de cette mai-

¹ Proposition, 474.

son, qui est suivie avec le plus grand intérêt par la Commission des monuments, de la nature et des sites. Il est d'accord de la conserver, de continuer à l'entretenir et aussi de payer le prix du marché, 6 millions de francs, car c'est à ce prix-là que se sont vendues les villas de ce même type dans ce quartier, comme, par exemple, celle qui accueillait l'Ecole Montessori.

Je veux bien qu'on évoque le bien commun, le logement social, mais, à un certain moment, si vous considérez votre famille, si vous considérez ce que vous êtes dans la mesure où vous achetez un bien, vous allez également considérer votre bien, et on ne peut pas opposer le bien commun au respect de la propriété.

Mesdames et Messieurs, il y a de moins en moins de propriétaires, il y a de moins en moins la possibilité pour les gens d'acquérir un bien, alors imaginez le message que donnera la Ville: vous faites l'acquisition d'un bien qui, ce jour-là, vaut tant, mais, dans quelques années, vous risquez aussi d'être exproprié! C'est le prix à payer si vous devenez propriétaire.

J'aurais bien aimé que l'on considère aussi la situation particulière. On a tout un discours sur le plan de site... (*Brouhaha et remarque de M^{me} Wenger.*) Est-il permis de s'exprimer sans être interrompu par M^{me} Wenger, qui fait une sorte de discours idéologique, hyperbolique, alors qu'il s'agit tout simplement de considérer les faits dans leur réalité? C'est une famille qui a onze héritiers, avec une fratrie de quatre, qui finalement ont décidé, pour régler le problème, de vendre cette maison. Ceux qui ont des enfants savent ce que cela signifie lorsqu'ils ne sont pas intéressés à un bien; on a le respect de ce bien, on essaie de le transmettre à quelqu'un qui restera dans la tradition. Dans ce cas-là, c'est ce qui se fait et c'est la préoccupation du propriétaire.

Mesdames et Messieurs, on ne peut pas passer de 6 millions de francs, la valeur marchande actuelle, à 2,4 millions de francs, qui est la proposition de la Ville. On peut dire que 6 millions de francs, c'est énorme, mais si c'est la valeur du marché de cette maison et de ce terrain, a-t-on le droit, en tant que Ville, d'exproprier les gens et de leur dire qu'il n'y a pas d'autre solution?

Le plan de site que nous avons évoqué tout à l'heure est assez aléatoire, alors M. Pagani nous a dit que, de toute façon, la Ville refusera ce plan de site qui sera proposé durant l'été, voire à la rentrée. On nous a donc annoncé un plan de site qui protégera ces maisons situées dans cet espace et M. Pagani nous a affirmé qu'il le refusera; la Ville va donc le refuser!

Mesdames et Messieurs, il faut vraiment que nous prenions nos responsabilités! Sommes-nous d'accord, en tant que Ville, de nous comporter comme des «bandits» qui veulent passer de 6 millions de francs à 2,4 millions? Vraiment, il y a là une affaire tellement grosse que je n'arrive pas à comprendre qu'on soit

d'accord d'accepter cette caricature de marché, que l'on soit de gauche ou de droite.

Mesdames et Messieurs, M. Pagani a annoncé tout à l'heure que pour l'autre objet à Riant-Parc, qui est du même tabac, on s'était arrangé. Forcément, la différence était de 2,75 millions de francs à 3 millions, alors cela ne m'étonne pas qu'on ait trouvé des solutions dans ce cadre-là. De plus, il est normal, alors que l'entreprise qui acquiert la précédente maison propose 45 logements au lieu de 30 logements, qu'on se pose quand même certaines questions. Tant mieux si M. Pagani a trouvé des solutions pour le premier objet dont il a parlé, mais avec cet objet-là, je trouve que nous sommes dans l'escroquerie! Nous n'avons pas le droit de donner ce signe-là à la population genevoise et aux gens qui sont les propriétaires, à moins que vous ne vouliez flinguer tous les propriétaires! C'est le signe que vous allez leur envoyer.

M. Carlos Medeiros (MCG). Mesdames et Messieurs, je suis assez d'accord avec les arguments développés par le préopinant. Le problème est toujours le même: c'est l'intérêt privé et l'intérêt collectif. Mais nous sommes ici pour faire de la politique, nous sommes ici – en tout cas c'est ma conviction profonde – pour essayer de trouver des solutions pour le plus grand nombre de personnes.

Je peux me mettre à la place de cette famille, car c'est un bien de famille, ce n'est pas une société immobilière ni un bien spéculatif, cela n'a pas été acheté pour faire une plus-value trois mois après. Mais, là, nous sommes confrontés à un cas de figure simple. A côté, il y a un terrain, apparemment gratuit, comme l'a dit M. Pagani, et nous avons la possibilité d'y construire 30 logements. Nous sommes donc confrontés à un choix entre donner la priorité à la propriété privée ou construire des logements. A titre personnel, je me mets à la place des gens de cette famille, qui ont trouvé un acheteur prêt à donner 6 millions de francs, mais la Ville passe par derrière et dit non: «Malheureusement pour vous, nous allons vous l'acheter pour 2,4 millions de francs...»

Ce cas de figure a créé le débat dans notre groupe. Pour ma part, je suis pour une économie libérale, une économie de marché, c'est la seule qui fonctionne et l'histoire l'a montré. Mais, dans le cas précis, le Mouvement citoyens genevois a toujours défendu du logement pour le canton de Genève, pour les résidents genevois, et il ne pourra pas voter contre cette proposition, tout en demandant à M. Pagani s'il pourrait entrer en matière avec les héritiers de cette famille pour faire éventuellement un petit geste, voire remonter un peu le prix de vente. Pourquoi pas, vu qu'il a réussi avec le premier projet, peut-être réussira-t-il avec le deuxième. Mais en tout état de cause, le Mouvement citoyens genevois votera en conséquence, c'est-à-dire des logements pour les Genevois, et acceptera cette proposition.

M. Alberto Velasco (S). J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt l'excellente plaidoirie de M. Froidevaux, mais toute la question est de savoir quelle est la valeur d'usage d'un objet. En l'occurrence, si la Ville n'avait pas préempté pour cette villa, la bagarre aurait été entre un habitant de Cologny, un de Vandœuvres, un de Collex-Bossy... C'était le prix du marché et moi, Velasco, j'aurais dit: qu'ils se battent! Mais il se trouve que M. Pagani nous dit qu'il y a un intérêt public et, là, la valeur d'usage est l'intérêt public, il faut le reconnaître.

En commission des finances, nous avons posé des questions à M. Pagani, car, à 2,5 millions de francs, le prix du mètre carré devient prohibitif, comme l'a dit M. Froidevaux. J'avais un doute, mais M. Pagani et la codirectrice du département qui l'accompagnait nous ont expliqué que nous avions un terrain adjacent à cette villa et que, en joignant ces terrains, à ce moment-là le prix du terrain était tel qu'on pouvait faire du logement social. Nous ne sommes donc pas dans l'hypothèse selon laquelle on achète cette maison pour voir ensuite le prix de construction s'élever à un point tel qu'on ne puisse plus faire du logement social. Non, si la Ville acquiert ce terrain-là, avec la parcelle adjacente, nous arriverons à faire du logement social. Là, l'intérêt public est prépondérant.

On nous dit maintenant que la Ville va porter préjudice à cette famille et vous avez indiqué, Monsieur Froidevaux, que la commission de taxation pourrait très bien taxer cette villa à raison de 5 à 6 millions de francs, parce que la référence serait le marché. Là, nous ne sommes pas d'accord. Si le marché est à la hausse de manière spéculative, nous savons que la commission de taxation ne taxe pas comme cela. La commission de taxation taxe sur la valeur du prix du terrain au mètre carré, ensuite l'objet, lui, l'est sur sa valeur de construction. Il est donc fort possible que cette valeur arrive à 3 millions, peut-être, mais jamais de la vie elle n'arrivera à 6 millions de francs!

Je comprends que cette famille qui possède un objet essaie d'en tirer le maximum, c'est humain. Mais c'est aussi un droit fondamental qu'a la Ville de préempter, qui lui est donné par les citoyens. Dans cette ville, il faut une politique foncière, chers collègues, et M. Mark Muller, conseiller d'Etat, fait la même chose au niveau du Canton. Je suis membre de la commission d'attribution du fonds LUP (logements d'utilité publique) et je rappelle que nous achetons des parcelles parfois même à 2000 francs le mètre carré, parce que l'Etat est en train de se donner ce qu'on appelle une politique foncière. Je comprends que la Ville et M. Pagani fassent la même chose.

Effectivement, la famille pense qu'elle est préteritée, mais en réalité elle ne l'est pas, puisqu'elle va quand même faire un bénéfice adéquat. Après avoir entendu les gémissements de notre collègue Lathion au sujet du désastre social de cette famille, je me dis que si une maison à une telle valeur sentimentale et historique, si elle est un patrimoine de famille, eh bien, on ne la vend pas, on la garde

et on la loue – peut-être à une ambassade. Pour l'hoirie, cela ferait des revenus substantiels qui pourraient amortir largement les travaux. Malheureusement pour cette famille et heureusement pour la Ville, la vente a été décidée et la Ville peut donc préempter.

Mesdames et Messieurs les élus, si M. Pagani n'avait pas préempté, vous l'auriez critiqué, vous auriez dit: «Comment se fait-il que M. Pagani n'ait pas préempté?» Moi-même, j'aurais regretté qu'on ne préempte pas cet objet intéressant, alors qu'on est dans une situation si difficile en matière de logements à Genève. L'autre jour, un jeune travailleur social m'a dit qu'il voulait s'inscrire dans une régie pour louer un logement et qu'on lui avait ri au nez lorsqu'il avait annoncé son salaire de 3500 francs. Nous savons tous qu'un trois-pièces aujourd'hui en loyer libre coûte 2000 francs!

Vu la situation extrêmement difficile que connaît ce canton, il est normal de choisir des solutions aussi drastiques, car il y a un intérêt public. M. Medeiros l'a dit, il est pour la propriété privée – contrairement à moi – mais il acceptera cette proposition. Des gens comme lui sont d'accord de mettre en avant la notion de bien public, alors je vous demande la même chose, chers collègues! Je vous demande de montrer que vous êtes des élus soucieux de l'intérêt général, de l'ensemble des citoyens, et pas seulement d'une petite partie d'entre eux. Vous avez été élus pour cela et aujourd'hui je vous prie de bien vouloir accorder votre vote non pas au projet Pagani, mais à l'intérêt général de notre ville et des citoyens qui l'habitent.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, vous ne vous en étonnez pas, nous voterons cette préemption. Au nom des Verts, je souhaiterais remercier le Conseil administratif d'avoir été attentif à cette possibilité de préempter cette parcelle et de nous présenter cette proposition. Comme nous l'avons déjà dit maintes fois au sein de cette enceinte, nous, les Verts, nous sommes en faveur de la maîtrise du sol sur notre commune, nous sommes en faveur de la densification de la ville là où c'est possible, où c'est acceptable, où c'est réaliste.

Ici, nous nous situons quasiment au centre-ville, dans le quartier de Champel, à Miremont. Autour de ces six maisons, actuellement, il y a un certain nombre d'immeubles. Pour quelle raison la Ville préempte-t-elle? Pour une bonne raison, c'est qu'elle est déjà propriétaire d'une parcelle, le legs Zell dont nous parlait M. Pagani, et la Ville a l'opportunité d'acquérir la parcelle adjacente qui permettrait de construire un immeuble et d'offrir 30 logements à la population. C'est très important pour nous les Verts, parce que, tous les partis l'ont dit en chœur durant la période électorale, nous sommes pour la construction de logements là où c'est possible, nous sommes en faveur d'une politique dynamique d'acquisition foncière.

Mesdames et Messieurs, comme le rappelait M. Pagani, nous sommes au pied du mur et il s'agit maintenant de mettre en œuvre ce que nous avons dit, ce que nous avons promis. Les Verts comptent prendre leurs responsabilités, parce que notre responsabilité d'élus est d'agir pour le bien commun, pour le bien du plus grand nombre, et non pour l'intérêt particulier.

Evidemment, s'agissant des propriétaires, c'est regrettable. Mais ce sont les règles du jeu et ces règles du jeu sont connues de toutes et tous, elles sont rappelées par les avocats et par les notaires lorsque nous souhaitons vendre notre bien. Voilà pour la pesée d'intérêts, de l'intérêt collectif qui doit être prépondérant sur l'intérêt privé.

Par rapport au plan de site, nous avons appris dans la proposition que c'est une sorte de serpent de mer qui dure depuis vingt ans. Pour le moment, c'est à l'enquête publique, fort bien. La Ville préavisera négativement, peut-être le Conseil municipal également, et nous espérons que l'Etat n'empêchera pas non plus la Ville de construire là où c'est possible, car M. Mark Muller, conseiller d'Etat, se déclare aussi en faveur de la construction de logements. Il s'agit alors de se mettre d'accord et de s'exécuter. D'ailleurs, je suis certaine, puisqu'il y aura un plan localisé de quartier (PLQ) assorti, que l'administration de la Ville et le magistrat en charge de ce département, comme ce fut le cas pour la parcelle des Eidguenots, arriveront à sortir un PLQ très rapidement de sorte qu'au plus vite nous puissions construire ces logements. Voilà, Mesdames et Messieurs, la politique que nous avons à mettre en œuvre.

Pour revenir à ce fameux plan de site, possible ou aléatoire – c'est selon – les Verts s'étonnent et s'interrogent, car un tel plan risque de tout figer pour les décennies à venir. Et personne ne l'a relevé jusqu'ici, dans les différentes interventions, pourtant c'est bien écrit en page 2 de la proposition: le Grand Conseil, en 1957 déjà, affectait ce quartier en zone de développement. Ce n'est donc pas nouveau, c'est inscrit, les règles du jeu sont bien connues de toutes et tous. Mais selon nos sensibilités, selon qui nous défendons, nous allons argumenter d'un côté ou de l'autre.

Toujours est-il que les Verts ont une vision pour une société et une ville durables où chaque citoyen – cela a aussi été relevé par le préopinant du Mouvement citoyens genevois – qui habite actuellement cette ville doit pouvoir trouver un logement à sa mesure et selon ses moyens financiers. Nous savons que la proportion de logements sociaux en ville de Genève diminue d'année en année du fait que certains immeubles sortent du régime HLM. Il s'agit donc d'en être conscient et de mener une politique d'acquisition foncière active en vue de construire du logement. C'est ce que nous appelons de nos vœux depuis 2009, puisque nous avons voté au sein de ce Conseil municipal un poste tout exprès pour favoriser des ventes de gré à gré ou pour préempter. Aujourd'hui, la situation est suffisamment

dramatique pour notre population du point de vue du logement pour ne pas ignorer ce fait-là et laisser passer une telle opportunité. D'autant plus, Mesdames et Messieurs, je vous le rappelle, que nous sommes déjà propriétaires de la parcelle voisine, ce qui nous permettra d'équilibrer le plan financier.

Quant au prix, permettez-moi, Madame la présidente, quelques remarques sur ce qui s'est dit. Comme le relevait le préopinant M. Froidevaux, la commission de conciliation fixera un autre prix. Eh bien, quel risque y a-t-il? Si le prix devient si cher que nous ne pourrions plus équilibrer un plan financier pour construire du logement social, à ce moment-là, la Ville avisera et elle renoncera peut-être à acquérir cette maison. Ce qui se passera avec cette commission est encore à voir.

Madame la présidente, pour conclure, je relèverai à l'égard de M. Lathion, par rapport au signe d'escroquerie qu'on adresserait à la population, que le refus de ce Conseil municipal de se donner les moyens et de saisir la chance de construire du logement serait le signe qu'on renonce à toute opportunité pour loger nos concitoyennes et nos concitoyens, et c'est un message que les Verts ne donneront pas!

M. Pierre Vanek (EàG). J'aurais pu faire l'économie de cette intervention tant l'affaire est simple, claire, limpide et tant elle a été exposée avec brio par Rémy Pagani tout à l'heure. Mesdames et Messieurs, votons pour faire primer l'intérêt collectif public – la construction de logements sociaux – sur les intérêts particuliers et privés; la réponse, dans cette salle, doit évidemment être oui! Votons pour construire du logement ou non, la réponse doit être oui! Nous voulons construire du logement, c'est le b.a.-ba, c'est élémentaire. Je me suis retenu au début de ce débat d'appuyer sur le bouton rouge pour demander la parole en me rappelant un précepte de Michel Balestra, un adversaire politique des bancs d'en face, qui disait que lorsqu'on a la majorité, ce qui semble être le cas sur cet objet, on ne cause pas, on vote – contrairement à ce qui a été fait l'autre jour dans cette salle.

J'ai résisté aux provocations du Mouvement citoyens genevois, de Daniel Sormanni, qui nous expliquait – en se tortillant – comment il allait voter, mais que cela le dérangeait quand même de priver les propriétaires de quelques millions de francs... (*Remarque.*) Puis M. Medeiros, sur ces mêmes bancs, disait que l'économie de marché, il n'y a que cela de vrai, que cela qui marche. Je me suis retenu, mais la réponse en matière de logements à Genève, avec l'économie de marché, cela ne marche pas! Le logement n'est pas une marchandise, c'est la réponse à un besoin vital des habitants, et si vous laissez faire le marché, ils ne pourront pas se loger dans des conditions adéquates dans cette ville.

Puis encore une question simple. Il est évident qu'on doit faire primer les lois qui tentent de brider cette économie de marché dérégulée et la spéculation en

matière de logements. On doit voter cette préemption. On doit voter l'acquisition pour la collectivité, à 2,5 millions de francs, de cet objet et se battre pour en faire du logement plutôt que de le laisser partir au prix du marché que certains vantent ici, à un prix plus près de 7 millions que de 6 millions de francs.

Je ne voulais pas intervenir, car ce que j'ai dit là, ce sont des banalités. C'est M. Froidevaux qui a eu le talent nécessaire pour me pousser à appuyer sur le bouton rouge pour intervenir quand il a tricoté sa fine démonstration d'une subtilité municipale, que je n'ai pas encore réussi à pénétrer... Mais ce qui a pénétré mon esprit, c'est quand il a dit que l'opération, par Rémy Pagani, consistant à proposer de racheter cet objet à 2,5 millions était une opération spéculative, parce qu'il ne faudrait en fait la payer que 1,5 million. Eh bien, il a sans aucun doute raison, mais, comme vous le savez, avec l'âge, je me suis arrondi – dans tous les sens du terme... (*rires*) – et je suis devenu raisonnable et arrangeant. Alors on votera les 2,5 millions de francs, mais je remarque, Monsieur Froidevaux, que la collectivité ne devrait pas mettre autant pour cet objet-là.

Un mot encore pour M. Lathion, qui a failli m'arracher des larmes. C'est vrai, il y a des sentiments humains respectables dans la situation de cette famille qui possède cette maison et y est attachée. Mais mes larmes, moi, je les garde pour des gens qui ne sont pas dans la situation de savoir s'ils seront avec 2,5, 3, 4, 5, 6 millions de francs; je garde mes larmes et ma colère aussi pour ceux qui n'ont pas de boulot, pas de logement, pour ceux dont les fins de mois sont difficiles, car ce dont on les prive ne se compte pas en millions. Donc, quel que soit le caractère respectable de la famille en question et l'émotion que sa situation peut susciter dans certains secteurs, je crois qu'il y a dans cette République et dans cette ville des gens qui sont dans des situations bien plus difficiles.

J'ai fait un discours très modéré, Monsieur Lathion, car vous parliez de banditisme. Mais il s'agit ici de l'application des lois de cette République et je vous propose simplement que nous suivions l'exécutif de la Ville, que nous appliquions les lois qui s'imposent en la matière, que nous votions cette préemption et que nous nous battions pour réaliser un maximum de logements en ville qui répondent aux besoins de la majorité de la population, et que nous nous préoccupions un peu moins des gens pour qui ce qu'ils gagnent ou ce qu'il perdent se compte en millions de francs.

M. Soli Pardo (MCG). Pour répondre au parlementaire précédent qui invective le Mouvement citoyens genevois, qui a presque honte que le Mouvement citoyens genevois vote comme lui, mais qu'est-ce que c'est que cette histoire? Le Mouvement citoyens genevois tient ses promesses, il a dit qu'il voulait plus de logements et il y aura plus de logements. Si être provocateur c'est réfléchir, par rapport au fait de coller au dogme sans réfléchir comme certains

l'appréciant chez les autres, nous, nous réfléchissons et, après mûre réflexion, nous avons décidé de soutenir l'exercice du droit de préemption par la Ville de Genève.

Maintenant sur le fond. Vous vous souvenez qu'une des causes psychologiques principales de la Révolution française, c'était Marie-Antoinette qui avait dit, alors que le peuple réclamaient du pain: «Donnez-leur de la brioche!» En écoutant M. Lathion, j'ai l'impression que des gens veulent garder de la brioche alors que la population genevoise a besoin de pain. Cette loi générale sur les zones de développement, qui existait avant la naissance même de M. Pagani, qui a été inventée par les libéraux-radicaux et dont ils ne veulent plus aujourd'hui, elle a été faite pour que les terrains industriels aient des prix raisonnables – c'était l'humeur de l'époque – et pour que les terrains destinés au logement aient aussi des prix raisonnables.

Nous allons donc exercer un droit de préemption aux conditions proposées par le magistrat. Ce n'est pas parce que je suis opposé à lui que je le serai sur cet objet; il a parfois de bonnes idées, je le reconnais. Nous voterons en faveur de cet exercice du droit de préemption au prix proposé.

M. Denis Menoud (MCG). J'ai entendu dans cette enceinte des propos qui m'ont étonné. On dit d'un magistrat, M. Pagani, qu'il pratique des escroqueries, qu'il a des méthodes honteuses de bandit... J'ai entendu tout cela, mais, malheureusement, je n'ai pas entendu ces personnes dire la même chose en commission des finances. Cela m'a beaucoup étonné et, plutôt que de faire de l'invective – je comprends qu'il y ait des désaccords politiques, on peut reprocher à tel ou tel sa position politique – je pense que les informations que nous avons voulues ont été relativement claires. Même sur le plan de site, je me souviens bien que M. Pagani a dit clairement qu'il enverrait promener ce plan de site, mais je ne sais pas si cela a été protocolé.

L'autre élément, c'est par rapport à la famille Ferrero qui, en toute bonne foi, a signé un contrat avec un acheteur pour 6 millions de francs. Dieu sait où il ira les trouver, car même en étant médecin ou avec un héritage, une telle somme ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Mais peut-être que ce monsieur vendra sa maison à Coligny à des Russes... on ne le sait pas, la loi n'oblige pas de le savoir. A mon avis, je pense que la famille Ferrero s'est un peu fait rouler dans la farine. C'est surtout le notaire, qui vous lit les papiers adéquats, et les gens de cette famille ne se sont pas posé de question car ils font confiance à l'autorité...

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Arrêtez ça, Madame la présidente! C'est pénal!

M. Denis Menoud. Taisez-vous, s'il vous plaît, Monsieur Froidevaux! Vous me faites froid dans le dos. Je pense justement que c'est inacceptable qu'un notaire n'explique pas mieux aux gens les implications de petites phrases dans un contrat de vente. Trop souvent, notamment à Genève, les notaires mettent des choses par écrit, font du copier-coller, touchent beaucoup d'argent sans se fouler la rate, et tout à coup les gens apprennent qu'il y a un droit de préemption et se demandent de quoi il s'agit... (*Protestations de M. Froidevaux et brouhaha.*)

Madame la présidente, je vous demande de réclamer le calme, sinon les gros bras du Mouvement citoyens genevois vont sévir, vu que c'est l'image qu'on nous donne... (*Rires et protestations.*) Cela dit, il eût été objectif de s'opposer au prix de vente si cela avait été de l'épargne, si les gens avaient travaillé durement, avaient fait des sacrifices. Là, c'est clair, on fait de l'argent en dormant! C'est regrettable pour les propriétaires, certes, qui avaient une opportunité liée à la spéculation que certains appellent «le prix du marché».

Mais, justement, Mesdames et Messieurs, qui vend Genève aux plus offrants? Ce sont les mêmes bancs d'à côté, ceux qui vendent des propriétés à Cologny, qui laissent faire n'importe quoi, et c'est à cause d'eux que les Genevois sont expulsés de Genève, que nous, les uns et les autres, nous devons aller loger dans le canton de Vaud ou ailleurs. Et ces mêmes personnes viennent pleurnicher avec les prix du marché! Mesdames et Messieurs, vous êtes les principaux responsables, c'est scandaleux, votre discours est honteux et inacceptable... (*Huées.*)

Taisez-vous, bande d'alcooliques, arrêtez de boire, vous êtes pitoyables devant la population genevoise...

La présidente. Monsieur Menoud, je vous interromps. D'abord, l'usage veut que vous vous adressiez à la présidente ou au président de séance, et je demande ensuite à la salle de baisser un peu le ton. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste après le dernier intervenant, qui sera M. Lathion. Ce qui veut dire qu'après la fin de l'intervention de M. Menoud il y aura M^{me} Luiset, MM. Amaudruz, Genecand, Brandt, Bläsi et Lathion. Si M. Froidevaux revient dans la salle et demande la parole, je la lui donnerai, car il a été mis en cause. Puis, bien entendu, s'il le désire, le conseiller administratif pourra s'exprimer.

Monsieur Menoud, il vous reste une minute et demie, vous avez la parole.

M. Denis Menoud. Merci, Madame la présidente. Enfin, pourquoi M. Murith n'a-t-il pas usé de son droit de préemption à la Tuilette, à Cologny? Là, j'aurais aimé entendre des cris d'orfraie. Mais il ne faut pas s'étonner, ces gens-là vendent

Genève aux plus offrants, ils expulsent les Genevois de toutes les catégories, du pauvre au riche. C'est inacceptable, les Genevois aujourd'hui sont dépossédés de leur ville au profit de la finance internationale, qui fait n'importe quoi!

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, j'espère que ce sera un peu plus calme que lors de l'intervention de mon collègue M. Menoud. Nous avons entendu beaucoup de belles phrases, beaucoup d'agressivité, de jalousie, de commentaires par rapport au logement, car nous avons besoin de logements. Il existe déjà des parcelles qui appartiennent à la Ville, mais qui ne sont pas exploitées, comme la parcelle d'à côté qui est dormante depuis 1999. Beaucoup d'autres locaux dans de vieux bâtiments pourraient être transformés, par exemple à la rue de Montbrillant, des locaux qui servent de squats ou autre et qui pourraient être des logements. Du logement, oui, nous en avons besoin, mais avant de commencer à envisager des préemptions, on pourrait commencer par bien exploiter les biens déjà en possession de la Ville.

Je reviens maintenant à la rue Amiel. Je suis totalement opposée à tout ce qui est spéculatif, à toutes ces augmentations de valeur artificielles des quartiers. Dans l'immeuble de la rue Amiel, projet soutenu par M. Pagani, on ne créera que de la propriété par étages (PPE) de luxe, qui fera exploser le prix des loyers. En termes de politique du logement, je ne trouve pas cela très logique, ni très cohérent.

A Champel, *a contrario*, on va construire des logements sociaux. En fin de compte, si j'ai bien compris, l'intention est de faire un nivelage. Mais, accessoirement, ce que j'aimerais avant toute chose, c'est qu'on se décide à construire réellement du logement, à accepter des surélévations d'immeubles, à accepter d'utiliser les surfaces déjà disponibles, à densifier certains quartiers qui ne risquent pas d'en souffrir, au lieu de vouloir construire la ville à la campagne et la campagne en ville. Soyons logiques, construisons du logement en ville et exploitons les bâtiments, les locaux, les terrains qui appartiennent déjà à la Ville! M. Pagani est un grand champion du blocage de tous les projets, bien qu'en paroles il les approuve tous. J'ai la preuve qu'il a toujours un double langage, celui tenu devant les caméras et celui par courriel.

Cessons maintenant de parler du logement, construisons-en! Pour ma part, je trouve malheureux qu'on en vienne à exproprier des personnes. Je n'approuve pas la spéculation, mais je ne peux pas accepter la méthode. Ici, aucune famille n'habite les lieux et le dossier est un peu plus difficile à défendre. Mais je ne trouve pas urgent d'acheter une nouvelle parcelle, alors que nous avons des parcelles totalement inutilisées et des vieux bâtiments qui devraient être démolis depuis longtemps. J'en ai terminé et je vous souhaite bon courage!

M. Michel Amaudruz (UDC). N'en déplaise à M. Vanek, à M. Pardo ou à d'autres, il serait peut-être temps de revenir à nos moutons et de cesser, même si j'adore la brioche, de nous rouler dans la farine... Je ne reviendrai pas sur l'argumentaire de M. Froidevaux, qui a été, à mon sens, exhaustif, même si on peut s'écarter de certains de ses considérants.

Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut construire du logement, on ne va pas répéter inlassablement cette phrase et réinventer la roue. Malheureusement, dans notre République, il y a quand même certaines priorités. On nous a parlé d'une parcelle voisine, de ce qui pourra se faire... Cela m'a fait penser à l'opéra de Manaus, où on attendait toujours Sarah Bernhardt, qui n'est jamais venue...

M^{me} Salika Wenger (EàG). On y est allé!

M. Michel Amaudruz. Oui, on y est allé ensemble, on a dansé, c'était magnifique!

N'oubliez pas une chose, Mesdames et Messieurs, c'est que parmi tous nos projets de logements il se pose tout de même une question de priorité. Je ne reviens pas sur la question de la famille propriétaire, de la localisation, du quartier de Champel, car ce n'est pas l'objet réel du débat. Mais le fait est qu'il y a des priorités et quand M. Vanek dit qu'avec cette parcelle à 2,5 millions on fait une affaire, on en reparlera au bistro! Pour ma part, je dis qu'à 7 millions l'affaire ne sera pas réglée.

Vous devez être conscients d'une chose, vous, membres du Conseil de la Ville de Genève, c'est qu'avec la nouvelle Constitution l'imposition ne se fera plus au lieu de travail, mais au lieu de domicile. Vos centimes additionnels vont fondre et il est grand temps, dans le choix des priorités et de la destination des deniers publics, de savoir à un moment donné se serrer la ceinture, car c'est pour aujourd'hui!

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, je reviens sur cette partie de poker qui se joue à cartes découvertes, sans oublier que les cartes que M. Pagani nous montre, en nous les présentant comme une paire d'as en tout cas, ne valent absolument rien. Nous avons des servitudes croisées sur cette parcelle et, a priori, nous n'avons aucune chance de nous en tirer sur cette opération à 2,5 millions de francs. La commission de conciliation fera son travail et les intérêts sur la période finiront d'amener le prêt à quelque chose qui ressemblera plus à 5, 6 ou 7 millions de francs, et nous ne pourrons plus faire du logement social à ce prix-là.

Je vous rappelle que pour préempter il faut avoir l'objectif de faire du logement social. A 2,5 millions de francs, évidemment, on peut en faire, mais à 5, 6 ou 7 millions on ne pourra plus. Pour nous, ce qu'on nous présente, c'est du rêve qu'on vend à 2,5 millions de francs, mais à la fin ce rêve risque de coûter 5, 6 ou 7 millions et il ne sera pas réalisable, comme une bonne partie des rêves.

Les personnes qui travaillent au département de M. Pagani, notamment à la direction, le savaient, puisque les travaux sur cette parcelle ont été terminés il y a six mois. Le plan de site, l'autorisation de construire délivrée et autres étaient en total respect de ce plan de site, mais personne n'a dit aux propriétaires qu'il ne fallait pas faire ces travaux, parce que c'est un secteur stratégique et que la Ville peut préempter! Pour les propriétaires, c'est un coup de sang: un matin, ils lisent le journal et apprennent que 6,7 millions de francs, c'est de la spéculation et que la Ville préempte! Ce n'est pas ainsi que ça se passe, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Madame la présidente.

Récemment, deux parcelles situées juste à côté ont été vendues et la Ville n'a pas préempté. Ce projet à 2,5 millions de francs a été bricolé pour qu'il respecte la loi pour faire du logement social, mais on paiera bien plus et on ne pourra plus faire du logement social. On se retrouvera donc propriétaires d'une maison qui nous aura coûté non pas 2,5 millions, mais 5, 6 ou 7 millions, et qui va-t-on loger dans cette maison, qui pourra payer un tel loyer? Certainement une ambassade ou autre chose. Vous nous vendez là un objet en disant qu'on pourra faire du logement social, mais ce n'est pas vrai! On se donne rendez-vous dans quatre ou cinq ans pour constater que pas un logement social n'aura été construit; il n'y aura pas autre chose qu'un loyer extrêmement cher.

A un moment donné, il faut être réglo. Soit on veut développer ce quartier et on fait un travail en profondeur sur le long terme, on préempte chaque fois que c'est possible sur toutes les parcelles de façon à pouvoir construire un grand plan d'ensemble, plusieurs immeubles avec beaucoup de logements; soit on laisse passer l'objet – ce que M. Pagani a fait il y a quelques mois sur une parcelle adjacente. Mais ne venez pas en nous disant qu'on y construira demain du logement grâce à cette préemption, ce n'est pas vrai!

Voilà pourquoi il faut réserver ces 2,5 millions de francs pour d'autres projets certainement plus efficaces pour la Ville de Genève.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout de suite dire aux personnes qui nous écoutent que, malgré les apparences, ce n'est pas avec cette préemption que nous résoudrons la crise du logement à Genève. Car à entendre les arguments en faveur de cette préemption, ils laissent croire qu'elle résoudra la crise du logement à Genève et la situation d'urgence qu'elle engendre,

car nous sommes bien dans une situation d'urgence. A ce moment-là, Mesdames et Messieurs de l'Alternative et Monsieur Pagani, pouvez-vous m'expliquer les choses suivantes? D'abord, Monsieur Pagani, pourquoi recourez-vous systématiquement contre toute surélévation d'immeuble? Vous bloquez une quarantaine de logements à la Jonction, construits par un spéculateur bien connu: l'Hospice général, qui, comme chacun le sait, est le plus grand spéculateur immobilier du Canton et ne pense qu'à gagner de l'argent sur le dos des pauvres. Ensuite, Mesdames et Messieurs du Parti socialiste, pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous avez recouru contre le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), ce qui a retardé le début des travaux d'au moins deux ans? Puis, Mesdames et Messieurs les Verts, pourquoi avez-vous recouru contre les Cherpines?

Nous sommes dans une situation d'urgence et vous êtes en train de nous expliquer qu'on va résoudre la crise du logement en achetant une petite villa où on construira une trentaine de logements, mais vous arrivez à recourir sur des projets de plusieurs milliers de logements: le projet PAV, les Cherpines, les surélévations d'immeubles et autres. Soyez cohérents avec vous-mêmes, Mesdames et Messieurs! Si nous sommes dans une situation d'urgence, il faut voter les gros projets et, à ce moment-là, vous pourrez défendre ce petit projet. Mais vous ne pouvez pas recourir contre les gros projets et dire ce soir que vous allez résoudre la crise du logement et combattre la spéculation immobilière en empêchant qu'une famille genevoise vende sa villa à une autre famille genevoise – on ne parle pas ici d'investisseurs étrangers.

De plus, on n'a aucune garantie qu'on pourra y construire du logement. Monsieur Pagani, vous nous avez dit en commission – vous me corrigerez tout à l'heure si c'est faux – que les travaux ne pourront pas commencer tout de suite, mais dans le meilleur des cas d'ici à trois ans. Que se passera-t-il si, entre-temps, la villa est squattée parce que les travaux n'ont pas commencé? On nous dira: on ne va pas expulser des gens pour en loger d'autres, on va faire un contrat de confiance. Cela ne vous rappelle-t-il rien? Oui, la villa Freundler, qui a été squattée pendant quinze ans, dont on a voté les rénovations il y a dix-huit mois, lesdites rénovations qui n'ont pas commencé alors même que je croyais que nous étions dans une situation d'urgence du logement! Monsieur Pagani, avez-vous eu peur d'expulser des squatters avant les élections, parce que c'est votre électorat? Je le pense sincèrement. Vous avez dit en commission des travaux que les travaux commenceraient l'année prochaine, on ne peut pas nous dire là qu'il y a urgence... Alors quand vous avez la maîtrise du sol, de l'infrastructure et des locataires, pourquoi attendre dix-huit mois pour commencer les travaux quand on parle de situation d'urgence en matière de logements?

Je conclurai en disant que la grande inconnue, ce soir, est de savoir si on pourra détruire cette villa, parce qu'il y a une épée de Damoclès: on ne sait pas si le Canton protégera cette villa. Question en commission des finances: les services

de la Ville de Genève ont-ils pris contact avec la directrice du Service des monuments et des sites de l'Etat? Réponse: non, on n'a pas eu le temps! On parle d'une préemption qui détruira la vie d'une famille genevoise et on n'a même pas eu le temps de vérifier si on pourra réellement construire. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas sérieux et vous comprendrez que nous ne pourrions pas vous suivre. La prochaine fois que nous aurons un grand projet de logements, comme au PAV ou aux Cherpines, j'espère que la gauche viendra nous dire qu'ils déclasseront, et je me réjouis d'entendre M. Paganì nous dire que, pour des raisons d'égalité de traitement, pour une cohérence politique, il va lever dès ce soir les recours contre la surélévation de l'Hospice général à la Jonction. (*Applaudissements.*)

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, si démonstration devait être faite aujourd'hui, nous avons montré que le logement est un sujet de préoccupation pour l'ensemble des acteurs de la politique genevoise. Je vais m'adresser à vous, Madame la présidente, en essayant de ne pas interpellier mes collègues dans mon intervention. Ce qui me pose problème dans ce dossier, et je pense aussi à mes collègues de l'Union démocratique du centre, c'est que nous sommes pour le logement, qu'il soit social, privatif ou locatif. Mais le problème est que nous sommes fondamentalement contre le principe de mentir à la population et, là, c'est ce qu'on est en train de faire.

Il a été dit ce soir que la Ville se propose de racheter un bien à 2,5 millions de francs. Les experts qui ont estimé ce bien me font penser – là, mes collègues de la gauche me rejoindront peut-être – à des familles qui voudraient sous-évaluer leur bien avant de payer des droits de succession. C'est l'impression que cela me donne. Ce que nous savons, c'est que, à 2,5 millions de francs, il y aura inévitablement des recours du propriétaire qui engendreront l'obligation, pour la Ville, d'augmenter son offre. Nous le savons déjà aujourd'hui, la Ville devra augmenter son offre si elle veut obtenir ce bien. Ce qui veut dire que les personnes qui affirment l'acheter à 2,5 millions, que ce soit pour des raisons démagogiques, des raisons dogmatiques, mentent à la population, et elles le savent. Voilà ce qui est grave.

Je ne comprends pas cette façon de faire de la politique. A partir du moment où nous savons tous ici que cette villa ne pourra pas être achetée à 2,5 millions et que des collègues se permettent de nous dire qu'on doit voter comme cela, je pose la question: mais pour qui vous prenez-vous et quel est votre respect de la démocratie? ... (*Remarque de M. Vanek.*) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Vanek, vous avez une voix de stentor, la mienne est plus aiguë, mais je vous demande de me laisser m'exprimer, s'il vous plaît!

Pour ma part, j'ai été choqué par certaines interventions, mais comme je ne suis pas particulièrement vindicatif j'éviterai de citer le nom des collègues qui les

ont faites. Il est intéressant de voir qu'une collègue dans cette assemblée, qui veut que nous votions pour ce projet, a dit: si le prix monte – elle admet déjà le principe, on sait que ce n'est pas 2,5 millions – ma foi, la Ville n'aura qu'à revendre moins cher à l'éventuel acquéreur de 6,5 millions de francs. Non seulement elle fait de la spéculation, mais en plus elle fait de la mauvaise spéculation, parce que ce n'est pas dans l'intérêt de la population de vendre un bien qu'elle a acquis sans faire un bénéfice.

Voilà, Madame la présidente, pourquoi mon groupe votera contre ce droit de préemption, parce que c'est juste mentir à la population. Il aurait été plus intelligent de la part de nos opposants d'expliquer que la parcelle adjacente ne valant rien, ayant été donnée par legs, si la Ville faisait l'acquisition de cette parcelle à 6,5 millions, cela ramènerait le prix des deux propriétés à 3,3 millions. Cela aurait été une base de discussion honnête. Mais aujourd'hui, je suis désolé, les débats ne sont pas honnêtes et nous nous opposerons à ce droit de préemption, parce que c'est mentir à la population.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Que dire après ces démonstrations? D'abord, je rappellerai que nous sommes tombés dans la plus grande caricature et que, tout à l'heure, nous avons eu droit aux grandes interventions des cadors de la politique, ou ceux qui se considèrent comme tels. Nous avons entendu M. Velasco me traiter de larmoyant; M. Vanek, avec condescendance, nous dire qu'il avait beaucoup hésité à appuyer sur le bouton, parce que, avec l'expérience qui est la sienne et sa grandeur, forcément, il hésitait à intervenir sur un tel débat; puis M. Pardo a embouché la même trompette.

Finalement, tout le monde y est allé de son grand discours, c'était des larmes qu'on essayait de tirer, les pauvres que la gauche défendait contre ces méchants riches qui voulaient exploiter la population et empêcher la construction de logements à Genève. M. Menoud nous a même pointés du doigt et je me suis senti dans son viseur quand il a prétendu qu'à cause de gens comme nous – j'ai donc entendu comme moi – on forçait la population à partir, on ne donnait plus de logements.

Mesdames et Messieurs, je crois que M. Thomas Bläsi a vraiment dit ce qu'il fallait dire. Effectivement, nous sommes dans une situation où il faut savoir compter, car la différence entre 6,55 millions de francs et 2,4 millions est de 4,15 millions de francs! C'est cela la valeur qu'on est en train de gommer complètement, c'est ce qui motivera les recours et l'action de la commission de conciliation. C'est là la vérité.

Tout à l'heure, je n'ai pas essayé de faire de l'esbroufe dans ma démonstration. Je trouve que lorsqu'on est prêt à passer à la moulinette plus de 4 millions

de francs, par rapport à un propriétaire, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. J'ai essayé de réfléchir, mais je vous le demande: à qui profite tout cela? Nous savons très bien que, lorsqu'on parle plan de site, l'Etat va devoir adopter une position raisonnable. L'Etat risque fort de voter ce plan de site contre l'avis de la Ville. Finalement, Monsieur Pagani, on se retrouvera dans un de ces combats permanents dont vous avez la spécialité, c'est-à-dire l'opposition Ville-Etat et une opposition gauche-droite, comme on les aime à Genève, comme s'il y avait les méchants de droite et les gentils de gauche qui défendent la population.

Mais, Mesdames et Messieurs, nous n'en sommes plus là! Monsieur Vanek – vous transmettez, Madame la présidente – je crois que vous êtes un peu dépassé quant à vos démonstrations. Ma foi, la population semble vous suivre, tant pis pour elle, nous espérons qu'un jour cela changera. Certains, dans ce parlement, essaient de faire honnêtement leur travail et de ne pas mentir à la population.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, je ferai un préambule. Monsieur Lathion, votre profession consiste à former des jeunes et vous leur demandez le respect. Sauf qu'aujourd'hui, comme d'ailleurs bien souvent, vous m'avez traité d'escroc, vous avez dit: c'est une escroquerie...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Non, pas du tout. C'est inadmissible!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Vous avez dit: c'est une escroquerie. Madame la présidente, vous débutez dans votre présidence, mais j'ai le regret de vous dire que la moindre des choses serait de demander le respect à un professionnel qui, lui, exige des jeunes dont il a la charge le même respect que j'oserais imaginer qu'il ait à mon égard. (*Protestations.*)

Cela étant dit, j'ai été très transparent, les chiffres sont sur la table et, avant que vous votiez, Mesdames et Messieurs, j'aimerais rajouter quelques petits éléments qui me semblent importants. Il y a de cela trois ans, nous avons exactement le même débat sur la préemption aux Eidguenots, aux abords de l'avenue d'Aïre. Un plan localisé de quartier vient d'être déposé et il démontre très bien que sur les terrains que nous avons préemptés, il y a de deux ans et demi, nous pourrions construire dans une année une trentaine de logements.

Nous avons des capacités en zone de développement, Mesdames et Messieurs, et pas dans le quartier des Pâquis où la densité est déjà de 3, ni à la Jonction, ni même à Saint-Jean où la densité est de 2,6, mais dans des zones de déve-

loppement où les densités sont de 1 à 1,6. En l'occurrence, là, à Miremont, nous sommes à une densité de 1,6. Nous avons une potentialité de 3600 logements dans la zone de développement. Ces quatre dernières années, nous avons laissé construire ou construit nous-mêmes chaque année 360 logements, dont 100 par la Ville de Genève. On peut aller le constater à Sécheron, à la rue du Cendrier, où les locataires sont en train d'entrer, à Carouge, et j'en passe et des meilleurs. Réellement, vous avez la concrétisation de cette politique que, tous ensemble, nous avons mise en place, y compris en préemptant, car cela fait partie d'une politique active de construction de logements.

Il faut des positions positives, parce que le problème est là: quand on ne veut rien faire, on trouve toujours quelque chose pour dire qu'il y a ceci, cela et qu'on n'y arrivera pas. Peut-être qu'on n'y arrivera pas, parce que j'imagine qu'il y a une majorité pour 2,4 millions, mais que la commission d'évaluation pourra estimer ce bien à 3 millions de francs. Mais cela ne nous empêchera pas de mener une politique active du logement que vous avez tous promise pour satisfaire un besoin: mettre à disposition des logements bon marché, à 3600 francs, à 4500 francs, voire à 5800 francs la pièce par année. C'est la situation aujourd'hui, ce que l'immense majorité de la collectivité à Genève peut se payer pour se loger. Sans quoi, nos familles, nos enfants sont mis devant une situation où ils doivent payer 30% de leurs revenus; ce qui veut dire que si une personne dans le couple perd son travail, ils sont endettés à vie pour payer un logement dont le coût est insupportable. C'est la situation actuelle.

Je me suis engagé à faire en sorte que des logements soient mis à la disposition de tout le panel de la population, et pas seulement des logements à 2,5 millions de francs pour un minable 100 m², mais de véritables logements spacieux où il fasse bon habiter. C'est ce que je vous propose, et laissons de côté tous les a priori des uns et des autres! Il faut aller de l'avant et être positifs et je vous remercie de votre vote. (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur le conseiller administratif, j'ai consulté mes deux vice-présidents et nous avons entendu la même phrase de la part de M. Lathion, à savoir qu'il a parlé d'escroquerie. Il nous apparaît à tous les trois qu'il ne faut pas prendre personnellement cette expression.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 47 oui contre 26 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 45 oui contre 25 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu l'acte de vente à terme conclu le 25 mai 2011 de la parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A;

vu le but d'utilité publique visé par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A, au prix de 2 400 000 francs, aux fins de construction de logements d'utilité publique. A défaut d'acceptation du prix précité par les parties liées à l'acte de vente, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 741 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 741 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d’urgence, conformément à l’article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984, dès lors que, en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d’exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

4. Questions orales.

La présidente. En vertu du nouveau règlement, il y a normalement, à 20 h 30, une deuxième séance de questions. J’ouvre donc le deuxième tour des questions orales et je donne la parole à M^{me} Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci, Madame la présidente. J’ai une question à l’intention de M. Pagani. (*M. Pagani discute.*) J’ai une minute pour le faire et j’apprécierais qu’il m’écoute. A divers endroits de la ville, notamment devant le 12, quai Gustave-Ador, à la rue du Prieuré et à d’autres lieux, j’ai observé, en particulier ces derniers jours parce qu’il a beaucoup plu, que l’eau ne s’écoule pas à certains endroits; elle stagne, ce qui provoque ensuite un développement d’odeurs dégoûtantes et des moustiques et des moucherons affluent en quantité. Les commerçants sont obligés de laver leur trottoir, mais cela ne suffit pas. J’aimerais savoir si un relevé de ces endroits a été fait et, le cas échéant, quelle mesure vous pensez prendre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame Magnin, je vous conseille de m’envoyer un courriel ou de prendre une photo des lieux que vous venez de signaler et je ferai traiter votre question par mes services. Puis, comme vous avez déjà pu le constater à moult reprises, dans les deux ou trois jours ce genre de problème est réglé, car on fait venir la cureuse et on essaie de rétablir les canalisations. Je vous remercie donc de m’envoyer un petit mot et je ferai suivre.

M. Gary Bennaim (LR). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani qui, effectivement, arrive à gérer les dossiers très rapidement; ils sont publiés dans la *Tribune de Genève*, respectivement quand il s'agit de droit de préemption pour aller déposséder une pauvre famille... Ma question est la suivante. A défaut de courriel que je ne vous ai pas envoyé, Monsieur Pagani, parce que je vous pose la question tous les mois, que pouvez-vous nous raconter sur le restaurant de l'UGS ce mois-ci?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je retourne le compliment à M. Bennaim en lui disant qu'il n'a qu'à se référer à ma réponse du mois passé, parce que rien n'a changé et je n'en suis pas responsable. En fait, ce sont les gérants de l'UGS qui n'ouvrent pas ce restaurant.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. le maire et concerne la billetterie des Vernets. Il paraît qu'il y a de nombreux problèmes informatiques à la billetterie des Vernets pour acheter son ticket pour accéder aux bains ou autres. C'est un problème récurrent qui date de deux ans. Je crois qu'il y a eu un appel d'offres, que c'est une société française qui a gagné ce marché et que, depuis, il n'y a que des problèmes. Il paraît que le personnel sur place est excédé, parce que cela demande, bien sûr, un travail supplémentaire. Je voudrais savoir si ce problème sera prochainement résolu et j'espère sincèrement que oui.

M. Pierre Maudet, maire. Je confirme vos dires, Monsieur de Kalbermatten, il y a effectivement un problème relativement important par rapport à la billetterie de ce centre sportif. Ce problème témoigne d'une difficulté qu'on a connue – qu'on connaît de moins en moins dans l'administration, Dieu merci! – et qui résulte de commandes faites parfois par les services, parfois par les départements, sans nécessairement passer par l'organisme central qui est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), ou des anciens programmes qui nécessitent des développements. Ces développements sont gérés par les seuls utilisateurs du service, qui nous mettent après dans des situations où, par contrat, nous sommes obligés de boire le calice jusqu'à la lie, si vous voyez ce que je veux dire. Et s'il faut s'en départir, il faut payer des sommes assez importantes qui, parfois, ont amené des services, même la DSIC, à développer quand même l'application avec tel ou tel prestataire.

A ma connaissance, nous sommes dans un cas de figure de ce type-là au Service des sports. Il a été décidé de se retirer complètement de cette prestation, mais il faut pouvoir à la fois s'en retirer au niveau financier, au niveau juridique et, en

même temps, introduire la nouvelle. Ce n'est pas aisé, vous en conviendrez, parce que c'est encore compliquer davantage les choses que de mettre à chaque caisse deux dispositifs différents.

Sauf erreur de ma part – et je compléterai demain s'il le faut – les crédits nécessaires ont été votés dans le cadre du dernier plan informatique, un de ces fameux plans dans lesquels on achète aussi un certain nombre de programmes. Normalement, l'implémentation devrait avoir lieu rapidement. Cela dit, dans l'administration, «rapidement» est un adverbe parfois à géométrie variable...

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse également au maire, elle fait suite à la question de M^{me} Sumi et au souci qu'elle a soulevé tout à l'heure concernant les effectifs de la police municipale et son renouvellement dans le cadre du budget 2011. Les importantes campagnes de publicité faites pour recruter ce personnel n'auront échappé à personne, car ce n'est pas un fait nouveau que nous avons de la peine à recruter ce personnel, autant au niveau cantonal qu'au niveau municipal. Vous avez dit tout à l'heure que les dix personnes pour l'école de police du mois de septembre étaient engagées. Les avez-vous déjà, auquel cas arrêterez-vous la campagne de publicité? Ou les cherchez-vous encore?

M. Pierre Maudet, maire. Pour répondre à votre question, il y a une campagne permanente et des campagnes ponctuelles. Un renouvellement s'exerce de façon permanente, soit parce que des agents de la police municipale (APM) atteignent l'âge de la retraite, soit parce qu'ils décident de se réorienter ou parce que, cela arrive parfois, heureusement de moins en moins, ils décident de quitter notre commune pour en gagner une autre qui, par exemple, aurait des salaires plus attractifs ou des horaires ou des conditions de travail différentes – c'est souvent plutôt pour cette raison-là. Il y a donc un renouvellement permanent d'APM et c'est pourquoi vous voyez, à intervalles réguliers, que des annonces sont publiées.

Nous avons engagé une campagne assez importante à la fin de l'année passée dans la perspective du vote du budget, et donc du renouvellement d'une part importante des effectifs, lequel renouvellement ne s'est pas concrétisé, puisque le budget n'était finalement pas au rendez-vous. Il faut savoir que, lorsqu'on engage un agent de police municipale, comme il n'y a pas de formation d'agent à la base, on fait partir tous les agents au même moment, en l'occurrence au 1^{er} septembre. Ce qui suppose que trois mois avant, à la fin mai, on doit les avoir engagés, puisqu'il y a ordinairement un dédit de trois mois envers tout employeur. Ensuite, comme il y a quatre types de tests pratiqués par la police cantonale, des tests traditionnels d'orthographe, des tests physiques, médicaux et psychologiques – nous n'en sommes pas maîtres – toute cette batterie de tests doit avoir

été réalisée au préalable. Ce qui nous fait remonter passablement en amont, vous en conviendrez.

La campagne de recrutement de la fin de l'année passée ou du début de cette année nous a permis de concrétiser ces dix engagements au 1^{er} septembre, lesquels ont été, à ma connaissance, tous signés. Au final, il y a toujours des petits cas particuliers durant l'été et c'est souvent avec une ou deux unités de moins qu'on se retrouve à l'automne; j'espère que ce ne sera pas le cas ici.

Maintenant, et c'est une bonne nouvelle que je vous annonce ce soir – je l'avais déjà donnée en commission à l'époque – M^{me} Rochat a fait droit à ma demande d'ouvrir une deuxième école chaque année. Nous aurons donc chaque année, mais à peu près car il y a toujours un petit décalage, des volées de 25 APM maximum par école, à raison de deux, donc 50 postes possibles. Là-dessus, il faut compter la moitié pour les autres communes, l'autre moitié pour la Ville, donc 25 agents potentiels pour la Ville en 2012. Mais il faut remonter six mois en arrière, à peu près au mois de septembre 2011, pour pouvoir les engager. On anticipe donc et on a une sorte de roulement qui doit ensuite être concrétisé par les votes des budgets ou pas. Mais on prend le risque, parce que, comme vous l'avez dit, c'est toujours difficile de recruter du monde.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question par le fait qu'on recherche toujours activement des APM. Si d'aventure on ne pouvait pas les engager, je peux vous assurer que d'autres communes seraient ravies de pouvoir engager, elles, les APM que nous aurions recrutés à notre niveau.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, à qui saura et voudra bien me répondre. Elle concerne l'attribution des jobs d'été dans les différents services de la Ville. Je crois savoir que beaucoup d'étudiants recherchent des jobs d'été et la Ville en propose un certain nombre, et j'aimerais savoir de quelle manière ils sont attribués.

M. Pierre Maudet, maire. En l'absence de ma collègue Sandrine Salerno en charge de ce dossier au titre des ressources humaines, je peux vous répondre la chose suivante. Il y a effectivement une prise d'assaut littérale de ces jobs d'été, qui se voient ouverts dès l'automne, sauf erreur, sur le site internet de la Ville. On reprend une vieille tradition grecque, qui a le mérite d'être extrêmement égalitaire mais qui fait évidemment des déçus, qui est le tirage au sort. Nous tirons au sort les jeunes qui, au final, peuvent réaliser ces jobs d'été en Ville de Genève, moyennant aussi quelques conditions, puisque leur durée peut varier de quelques semaines à deux mois. C'est donc très démocratique.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui sera contrarié puisqu'il nous conseille régulièrement de lui envoyer des photos des éléments dont nous voulons lui faire part. Malheureusement, contrairement à ce qu'il vient de dire, il ne répond pas dans les trois jours, j'en ai moi-même fait l'expérience... Je me permets donc de vous poser ma question normalement, elle concerne la rue du Môle 31. Au pied d'un arbre, dans la voie de circulation, il y a une grille qui sert à l'arrosage de l'arbre. Depuis le début de cet aménagement, cette grille est régulièrement défoncée, parce que la voie de circulation empiète dessus. Apparemment, elle a été plusieurs fois remplacée par le Service des espaces verts, mais le problème est qu'il faudrait dévier la circulation afin qu'elle n'empiète pas sur cette grille, qu'il faut changer régulièrement.

Cela génère un trou d'une profondeur de 50 cm au moins et gêne les piétons, les vélos, les poussettes, les voitures – même les 4x4, ce qui vous dérange peut-être un peu moins... J'aimerais savoir si vous avez prévu de corriger la circulation pour éviter qu'elle n'empiète sur cette grille.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous l'avez dit très justement, on remplace les grilles mais tant que le trafic n'est pas dévié cela ne change rien. La rue du Môle, Monsieur le conseiller municipal, à ma connaissance est très étroite et je vois mal la Direction générale de la mobilité nous autoriser à mettre un potelet devant cet arbre pour contraindre la circulation à éviter cette grille. Je veux bien essayer de tenter cette expérience, bien que je préfère mettre mon énergie à d'autres artères plus importantes que de la mettre pour un simple potelet. Mais j'en prends note et je vais essayer de voir ce que nous pouvons faire.

M. Sylvain Thévoz (S). C'est une question pour le maire, M. Pierre Maudet. Elle concerne le système d'exploitation informatique de la Ville de Genève. Comme parlementaires, en recevant notre matériel, nous avons vu que nous étions sur Microsoft avec un système Office 2010. Comme nous parlons de sortir du nucléaire, avons-nous une possibilité de sortir de la monoculture informatique et d'échapper au système Microsoft avec un développement *open source* ou d'autres programmes d'exploitation, ce qui nous retirerait de cette situation de monopole de Microsoft?

M. Pierre Maudet, maire. La réponse est très claire, Monsieur le conseiller municipal: oui, vous avez la possibilité de demander au service informatique de l'installer ou de le faire par vous-même, le cas échéant.

Maintenant, par défaut, le choix a été celui-là et j'ai eu l'occasion de l'expliquer aux médias et je le répéterai sans doute en commission. On vient de me susurrer qu'il y a une question écrite, vous aurez donc en plus toutes les explications par écrit. Pourquoi avons-nous fait ce choix après une période de tests? Parce que nous nous sommes rendu compte que l'enfer est pavé de bonnes intentions, notamment dans ce domaine-là, et que ces systèmes, en réalité, génèrent passablement de coûts cachés. Le fait d'avoir des parties de l'administration ou d'entités telles que la vôtre, qui sont en orbite autour de l'administration du point de vue de l'informatique, est source de complications assez importantes, sans parler des coûts.

Je suis prêt à en faire la démonstration et à vous donner tous les chiffres, mais c'est un peu long et fastidieux. Je peux vous rassurer si vous souhaitez, par acte militant, sortir du giron Microsoft et vous dire qu'il est possible, avec quelques conditions, de migrer également, les informaticiens vous aident à le faire. Nous avons choisi par défaut ce système-là.

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, et je suis certain que ses collègues la lui transmettront. Elle concerne les locaux situés en dessous de l'Hôtel des Tourelles. Depuis longtemps, nous avons demandé qu'on loue ces locaux et M^{me} Salerno a répondu un jour qu'ils étaient loués, sauf erreur, au Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre. Mais quand vous passez devant, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, ces locaux sont vides, à part des affiches posées sur les vitrines. Ma question est: combien loue-t-on ces locaux et cela veut-il dire qu'on subventionne des associations pour payer des locaux qu'elles n'utilisent pas?

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} Alder. L'autre matin, en me promenant dans le parc des Bastions, j'ai pu constater qu'une personne en treillis hurlait des ordres militaires traditionnels à un groupe de cinq à six personnes, c'est-à-dire: «Faites 100 pompes!» Je voulais savoir si ce type d'activité au parc des Bastions faisait partie de la nouvelle politique de proximité en matière de sport de la Ville de Genève.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Olivier Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à vous. Dans le règlement du Conseil municipal, l'article 64, Questions orales, alinéa 2, prévoit que: «Chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session.» Or je suis le troisième à poser une deuxième question. J'aimerais savoir comment vous allez faire respecter le règlement sur ce point.

La présidente. Monsieur Fiumelli, la réponse est très simple. Il ne vous aura pas échappé que je ne suis pas Dieu sur terre et, comme tout le monde, je fais parfois des erreurs. Effectivement, M. de Kalbermatten, très correctement, est venu me poser la question tout à l'heure et je lui ai dit que je croyais que c'était par séance, alors que c'est par session. A partir du moment où je l'ai laissé poser une deuxième question, je laisse aussi les autres poser une deuxième question. Mais je vous remercie de votre intervention qui encouragera tout le monde, j'espère, à lire le règlement et à le savoir peut-être par cœur d'ici à la rentrée.

M. Soli Pardo (MCG). Madame la présidente, je relirai le règlement et la prochaine fois je ne poserai pas une deuxième question, en plus adressée à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder. Madame la conseillère administrative, vous savez, car c'est notoire, que les travaux à Genève créent depuis des mois des encombrements de circulation pour les automobiles, pour les usagers des transports publics, pour les cyclistes, pour les piétons. Les services sociaux de la Ville ont-ils prévu l'évaluation psychosociale de ces travaux sur la population? Psychique, parce qu'ils créent du stress, et c'est un stress général répandu dans la population; sociale, parce que l'allongement des temps de déplacement supprime des loisirs ou les moments qu'on peut passer en famille. C'est donc une atteinte sociale et je vous demande si les services sociaux s'occupent de ce problème, que je crois très important.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question. C'est vrai que nous vivons dans une société où le stress est un fléau. Je constate effectivement qu'avec les problèmes de mobilité de plus en plus de personnes perdent patience, ont des comportements très agressifs, raison pour laquelle les Verts prônent une mobilité douce qui peut susciter justement des temps de relaxation chez les gens, puisque jusqu'à maintenant l'espace piétonnier n'est pas un espace encombré. J'incite donc les personnes victimes de ces embouteillages à emprunter d'autres voies pour se déplacer, notamment les pistes cyclables, les voies pour les piétons et les transports publics, qui vont à la fois rapidement et qui permettent, par exemple, de lire le journal ou d'écouter de la musique, ce qu'on ne peut pas faire en voiture.

M. Jean-Paul Guisan (LR). J'aimerais savoir pourquoi le Bateau Lavoir n'est pas ouvert.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il y a eu un problème de finances pour le Bateau Lavoir. Ils se sont fait voler notamment la cheminée et au niveau des conditions d'hygiène... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, ne dites pas «oh», ni «ah», car vous êtes les premiers à réclamer si un égout pue par ici ou par là, et quand il n'y a pas de cheminée sur un toit dans un lieu censé restaurer les gens, j'imagine qu'on aurait le même type de problème. Avec eux, nous sommes en train d'essayer de trouver des solutions pragmatiques, une fois de plus, comme à notre habitude.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total net de 2 640 000 francs destinés au renouvellement de 11 véhicules et engins spécifiques du service Voirie – Ville propre (VVP) et du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (FUN), soit:

- un crédit de 1 760 000 francs brut, dont à déduire 170 000 francs d'indemnisation d'assurance, soit un montant net de 1 590 000 francs, destiné au renouvellement de cinq véhicules du service Voirie – Ville propre et d'un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire;
- un crédit de 1 050 000 francs destiné au renouvellement de cinq engins spécifiques de nettoyage du service Voirie – Ville propre (PR-869 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie Chappuis.

La commission des finances s'est réunie le 11 mai 2011, sous la bienveillante présidence de M. Robert Pattaroni, pour étudier cette proposition PR-869 du Conseil administratif.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 6266.

Proposition: renouvellement de véhicules et d'engins spécifiques

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie de son précieux travail.

Séance du 11 mai 2011

Présentation de la proposition PR-869 par M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Pierre Liaudat, chef du service Voirie – Ville propre

Comme mentionné dans la proposition du Conseil administratif, M. Maudet rappelle que la proposition PR-869 regroupe les achats prévus pour les années 2012 et 2013 pour le service Voirie – Ville propre. Elle comprend également une acquisition destinée à remplacer un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, vandalisé et incendié le 12 décembre 2010.

M. Liaudat souligne que les équipements concernés par cette demande de crédit sont vétustes (vingt-trois ans de moyenne d'âge pour les camions, dix-huit ans pour les engins), fréquemment immobilisés en raison de pannes, et génèrent des frais d'entretien et de réparations importants. Les coûts d'entretien sont sans rapport avec la valeur résiduelle. Certains de ces véhicules ne répondent plus aux exigences de la loi sur la circulation routière, tant en ce qui concerne la sécurité (il n'y a pas de dispositif de sécurité sur les bennes) que les émissions sonores et polluantes (non conformes aux normes environnementales d'Aalborg).

Une commissaire socialiste demande si, à la suite de l'indemnisation de l'assurance, il n'y aura bien que 80 000 francs à charge de la Ville pour le véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (FUN) incendié en 2010. Il lui est répondu par l'affirmative. Le montant total a été inscrit à la demande de la Direction des finances pour des aspects comptables.

Le président soumet au vote la proposition PR-869, qui est acceptée à l'unanimité (1 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 3 Ve, 1 AGT). (*Voir ci-après le texte des délibérations acceptées sans modification.*)

Annexes: Document transmis par le département de l'environnement urbain et de la sécurité

PR-869:
pourquoi changer ces engins spécifiques ?

Pour les cinq engins de VVP:

Image de la Ville...

Environ 18 ans d'âge moyen.

Pollution sonore dès le petit matin...

Salubrité et sécurité du domaine public.

Pas aux normes environnementales (Aalborg).

Coûts d'entretien sans rapport avec la valeur résiduelle



Cet engin a été immatriculé le 22 janvier 1988,
année des XXI^e Jeux Olympiques à Séoul...

Proposition: renouvellement de véhicules et d'engins spécifiques

PR-869:
pourquoi changer ces poids lourds ?

Pour les cinq camions de VVP:

Image de la Ville...

Environ 23 ans d'âge moyen.

Pas de dispositif de sécurité sur les bennes.

Pas aux normes environnementales (Aalborg).

Coûts d'entretien sans rapport avec la valeur résiduelle.



Quant au poids lourd du FUN, il est désormais inutilisable.



Ce camion a été immatriculé le 5 octobre 1987,
soit deux ans avant la chute du Mur de Berlin...

Premier débat

M. Sylvain Thévoz (S). Le groupe socialiste soutiendra évidemment cette ouverture de deux crédits pour un montant de 2 640 000 francs, parce que nous croyons que la Ville de Genève doit être exemplaire. Exemple non seulement à l'égard de ses employés en leur offrant des outils pas dangereux et performants, mais exemple aussi pour la population. Nous savons qu'il y a des taux de pollution, surtout de pollution sonore, mais aussi d'ozone et de particules fines, et, en gardant de vieux véhicules datant de dix-huit ans et vingt-trois ans, nous mettons la population en danger. Nous soutiendrons donc ce crédit.

M^{me} Sandra Golay (DC). Le Parti démocrate-chrétien est favorable à la position du Conseil administratif concernant le renouvellement du parc des véhicules utilitaires. Ils sont nécessaires à la bonne exécution des prestations des services de la Voirie et des pompes funèbres. De plus, comme l'a dit mon préopinant, ils contribuent aux bonnes conditions de travail du personnel et ils améliorent la qualité de vie des habitants grâce à la diminution de la pollution sonore.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 760 000 francs, dont à déduire 170 000 francs d'indemnisation d'assurance, soit

Proposition: renouvellement de véhicules et d'engins spécifiques

un montant net de 1 590 000 francs, destiné au renouvellement de cinq véhicules du service Voirie – Ville propre et d'un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 760 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 050 000 francs destiné au renouvellement de cinq engins spécifiques de nettoyage du service Voirie – Ville propre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 050 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 7 040 500 francs, soit:**
- un crédit de 6 790 000 francs (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4206 (future), d'une contenance de 478 m², feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, sise boulevard de la Cluse, sur laquelle sera érigée une crèche construite selon le descriptif général établi par le maître de l'ouvrage Sol Séjour Soleil SA;**
 - un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-844 A)¹.**

Troisième débat

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez sans doute que le Parti socialiste avait soutenu la proposition du Parti libéral-radical de réduire quelque peu le prix d'achat de cette crèche; en fait, nous nous étions interrogés sur la pertinence de ce prix. Nous avons essayé d'amener de nouveaux éléments, puisqu'il s'agit d'un troisième débat.

Permettez-moi de revenir sur ce qui a provoqué notre étonnement. D'abord, il s'agit d'un endroit situé au centre-ville. On nous a dit que la Ville de Genève a renoncé à la possibilité de préempter ce site et nous, comme socialistes, nous avons d'abord vivement regretté qu'on ne préempte pas, étant donné que nous avons l'opportunité de construire sur un secteur de notre ville déjà fortement urbanisé.

Ensuite, ce regret passé, nous lisons dans le rapport que, finalement, cette société ne pouvait pas construire des habitations à bon marché (HBM). En tant que socialiste, j'ai été particulièrement interpellée, car je me suis souvent engagée dans la politique sociale du logement et j'ai assez rarement vu un promoteur se lever un matin et se dire: «Je vais proposer à la collectivité publique de construire des HBM, mais, là, comme je ne le peux pas, je vais construire une crèche...» Pourquoi? Parce que, généralement, les programmes des HBM sont liés à un programme d'ensemble de développement et c'est la loi qui impose en

¹ Rapport, 227.

zone de développement de construire des HBM. Même si, par le passé, il faut relever que beaucoup de philanthropes ont œuvré dans le logement social, ce n'est plus franchement le cas aujourd'hui.

Alors que découvre-t-on? On découvre finalement que ce projet de crèche est compris dans un secteur qui est appelé à être construit. La commission des finances a d'ailleurs reçu des plans, lors de sa dernière séance, et il s'avère que nous avons la construction de trois immeubles: un sur la rue Jean-Violette, deux autres sur le boulevard de la Cluse et la crèche en son centre. Je me suis demandé alors en quelle zone sont ces immeubles. On nous a dit la dernière fois qu'ils étaient en partie en zone ordinaire, ce qui expliquerait que, pour un des bâtiments, on puisse construire n'importe quel type de logement, et que les autres sont en partie en zone de développement. D'ailleurs, j'ai entendu le conseiller administratif expliquer qu'il n'y aurait qu'une seule partie en zone de développement et que ces immeubles seraient coupés. Je me suis dit qu'il s'agissait peut-être d'une bizarrerie du parcellaire, quelque chose d'historique qui reste.

On peut consulter le Système d'information du territoire genevois pour les zones et que découvre-t-on? C'est que la quasi-totalité de ce secteur est en zone de développement et que, certes, un tout petit bout du bâtiment sur la rue Jean-Violette est en zone ordinaire, mais la pratique du département cantonal veut que, si une petite partie se trouve en zone ordinaire et le reste en zone de développement, on applique les normes de la zone de développement.

Qu'est-ce que cela signifie, Mesdames et Messieurs? Cela signifie simplement qu'on est tenu de développer un projet de logement social. Effectivement, l'opérateur en question ne fait pas de cadeau à la Ville de Genève en disant qu'il ne fait pas de HBM mais une crèche; non, il aurait eu l'obligation de construire du logement social sur cette parcelle.

Alors je m'interroge et j'aimerais bien qu'on me réponde. Y aura-t-il ou non des HBM construits dans ces trois bâtiments? Comment se sont répartis les droits à bâtir, parce que s'il devait s'avérer qu'au fond il n'y a aucune HBM, je me dis que le prix de cette crèche – vous comprendrez que cela heurte les socialistes – permet d'équilibrer un plan financier ou, au pire, d'avoir un plan financier extrêmement juteux et de grand rapport. En conséquence de quoi il nous semble quand même important de pouvoir étudier cet aspect dans cet ensemble.

Madame la présidente, vous transmettez à M. Pagni que si, dans un premier temps, nous avons manifesté un peu d'humeur sur le prix, ce n'est pas du tout dirigé contre le magistrat. Aujourd'hui, nous trouvons que cette proposition devrait retourner en commission pour que nous puissions comprendre exactement quels ont été les types de construction proposés. Est-ce que ces opérateurs réalisent du logement HBM, comme le prévoit la loi sur les logements d'utilité

publique, et comment se répartit le plan financier? Quand on revoit les documents remis à la commission des finances, offre de vente et descriptif général, il y a certes le descriptif, mais rien sur les honoraires, les aménagements, rien sur le bâtiment, l'excavation, les travaux préparatoires et autres, et à la fin il y a simplement le total des chiffres.

Je suis peut-être un peu méfiante, mais, comme il s'agit d'une opération d'ensemble, le groupe socialiste aimerait vraiment être sûr qu'on ne fait pas une crèche par cadeau sur cette opération, parce que, de l'autre côté, on s'est bien récupéré puisqu'on n'a pas fait du HBM! En tant que socialiste, je trouve qu'on ne doit pas gaspiller la zone de développement et nous aimerions des éclaircissements précis sur ce point. J'ajouterai que la crèche n'est pas mise en péril et que nous pourrions même discuter d'occuper les rez de ces bâtiments, qui seront affectés à de l'activité. Au fond, nous devrions avoir une lecture complète du plan financier pour être sûrs de ce que nous savons.

Encore une fois, il n'y a aucun doute sur notre engagement en faveur de la crèche et de la petite enfance. Le problème n'est pas là, mais nous aimerions comprendre l'ensemble de l'opération et être sûrs que ce que l'on paie est un prix correct, et pas pour financer d'autres opérations dans le secteur.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez sans doute que c'est moi qui ai demandé le troisième débat. Dans cette proposition, il s'agit d'acheter une crèche clés en main de 93 places, qui sont réclamées à cor et à cri par la population. Une fois de plus, je ne comprends pas les déclarations de certains lors des campagnes municipales et les attermoiements d'autres.

Cela étant, j'ai demandé le troisième débat pour essayer de trouver un compromis avec le promoteur de cette crèche. Vous avez reçu – en tout cas je les ai fait parvenir à M^{me} la présidente – les contre-propositions des promoteurs, c'est-à-dire 100 000 francs de rabais sur les 500 000 francs que vous espériez, avec, malheureusement, la fin de ce qu'on appelle la réalisation «à livre ouvert». Jusqu'à maintenant, c'était une réalisation «à livre ouvert» et les éventuelles économies auraient pu revenir dans les poches de la municipalité. Malheureusement, cette offre supplémentaire de 100 000 francs ne sera pas «à livre ouvert», donc les éventuelles économies que les promoteurs feront iront dans la poche des promoteurs.

C'est la réalité, Mesdames et Messieurs, et ceux qui font des transactions commerciales le savent très bien, c'est une offre ferme et définitive jusqu'à la fin juin. Je ne garantis pas, si vous renvoyez cet objet en commission, que cette offre sera maintenue, voire que cette crèche sera faite vu les prix des ter-

rains qui prennent maintenant l'ascenseur. Je signale juste ce petit exemple: un appartement de cinq pièces, autour du parc des Bastions, s'est vendu non pas 6 millions de francs, comme la villa que vous venez de préempter et je vous en remercie, mais 12 millions de francs! Avec les prix qui prennent l'ascenseur, je ne sais pas ce que les promoteurs envisageront avec ce terrain... (*Remarque.*) Au niveau des choses louées, Monsieur Froidevaux, c'est différent, vous le savez, vous nous avez fait une excellente démonstration lors du précédent débat.

Cela étant, je crois qu'un certain nombre de conseillers municipaux n'ont pas tout à fait compris que la zone de développement impose des logements d'utilité publique (LUP) et la définition des LUP, c'est des habitations mixtes. Cela ne veut pas dire des logements HBM, Madame Valiquier Grecuccio, vous avez construit votre discours en disant qu'il devait y avoir des logements HBM. Or les LUP, tels que M. Mark Muller les a voulus, n'imposent pas aux promoteurs de construire des HBM; ils imposent des locatifs, 25% à 30%, et le reste en propriété par étages (PPE), et ils n'imposent pas, dans ces 30%, des HBM à 3600 francs la pièce par année. C'est malheureux, mais c'est ainsi.

Pour terminer, je ne me voyais pas, d'une part, demander une préemption pour un objet que des promoteurs allaient réaliser à ma place. J'ai bien entendu tous les débats qui ont déjà eu lieu. Mais arguer, comme certains, que des promoteurs allaient construire ce que nous allions préempter, c'est un peu fort de café. D'autre part, dans cette opération qui est menée aussi avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), qui vise à démolir un immeuble des HUG et à le reconstruire, je ne me voyais pas non plus imposer de telles conditions, alors qu'une synergie est mise en route pour faire en sorte que des familles, par exemple, puissent avoir des appartements à disposition quand un de leurs proches est gravement atteint dans sa santé. Voilà l'essentiel, Mesdames et Messieurs.

Cela étant, je ferai avec le fait que vous allez renvoyer cet objet en commission et nous verrons. Si nous perdons cette crèche, j'en serai navré, mais ce ne sera pas de ma responsabilité.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, comme nous l'avions déjà dit lors des précédents débats, nous, le Mouvement citoyens genevois, nous souhaitons que cette proposition retourne en commission, car il convient d'éclaircir un certain nombre de zones d'ombre.

Ce que je trouve regrettable, c'est qu'à l'époque le Conseil administratif n'ait pas songé à préempter ce terrain, ou peut-être était-ce trop cher, je n'en sais rien. Aujourd'hui, on se retrouve avec un projet clés en main de propriétaires privés qui vendent à une société créée pour l'occasion, qui, elle, revend à une société d'assurances, La Mobilière en l'occurrence. Tout cela ne nous paraît pas très clair.

Les HUG sont également dans le coup, puisqu'ils sont propriétaires d'un petit bout d'immeuble juste à côté. Puis, au final, il y a une crèche clés en main extrêmement chère. Bien sûr que nous sommes tous en faveur des crèches, mais pas à n'importe quelles conditions, à n'importe quel prix et dans n'importe quelles circonstances.

Je crois donc qu'il est tout à fait utile de renvoyer cette proposition en commission. Les promoteurs ont aussi besoin de la partie financement de la Ville, j'en suis persuadé; ils offrent le terrain, mais la construction à 7 millions de francs, c'est relativement cher. Réexaminons ces affaires, les tenants et les aboutissants, pourquoi ces différents transferts entre des privés, une société immobilière, une société d'assurances pour arriver à ce projet. Puis, petite cerise sur le gâteau: on offre à la Ville presque 500 m² de terrain, mais avec une crèche clés en main très chère. Je crois qu'il convient de réexaminer cette proposition et de la renvoyer à la commission des finances pour éclaircir cette problématique.

M. Robert Pattaroni (DC). Paradoxalement, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter ce soir cet objet. Bien sûr qu'on aurait pu faire mieux, et on fera mieux demain, espérons-le! Partout dans cette enceinte on parle du besoin de crèches en ville. Je l'ai déjà dit à propos du droit de préemption tout à l'heure, de l'achat possible de cette villa, les choses deviennent très chères en ville, malheureusement. Bien entendu qu'il faut éviter tout achat qui dépasse le juste prix au sens démocratique du terme, dans le sens de l'intérêt prépondérant de la population, mais, dans le cas particulier, le magistrat a fait une démarche, les vendeurs admettent un rabais de 100 000 francs, ils auraient sans doute pu admettre plus. Mais renvoyer cet objet en commission veut dire que les travaux n'auront pas lieu pendant l'été, sauf si la commission se mobilise – c'est déjà arrivé. Mais si elle commence ses travaux en septembre, comme vous le savez, il y aura le budget et, finalement, on se retrouvera avec un rapport probablement positif en novembre.

Madame la présidente, ce soir plusieurs l'ont dit, à un moment donné il faut savoir choisir. Quelle est la priorité? Tout à l'heure, certains, à gauche, ont dit que la priorité, c'est des logements pour tous, bravo! Le Parti démocrate-chrétien vous dit ce soir: dans le cas particulier, la priorité, c'est de pouvoir mettre à disposition des crèches dans les meilleurs délais. C'est un peu cher, mais c'est ce choix que vous devez faire!

M. Olivier Fiumelli (LR). Effectivement, il faut savoir faire des choix, mais pas à n'importe quel prix. La petite enfance n'a pas de prix, mais elle a un budget. Or acheter une place de crèche à 80 000 francs l'unité avant qu'on ait commencé

l'exploitation, pour le Parti libéral-radical, cela reste un prix excessif. Il est hors de question de mettre ce prix sans avoir préalablement répondu aux excellentes questions – il faut le dire – posées par M^{me} Valiquer Grecuccio ce soir.

Au départ, nous étions d'avis de refuser cette proposition, puisque l'amendement de moins 100 000 francs est insuffisant. Mais un certain nombre de questions intéressantes ont été soulevées par M^{me} Valiquer Grecuccio et nous acceptons le renvoi en commission pour que ces excellentes questions soient éclaircies.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis content que M. Pattaroni ait un peu recentré le débat et rappelé de quoi nous parlons aujourd'hui. Nous nous sommes un peu perdus dans les arguments techniques et, comme l'a rappelé M. Pagani, près de 100 places de crèche nous attendent à Plainpalais... Comme bon nombre d'entre vous, lors de la dernière session, nous avons trouvé le prix un peu élevé. C'est vrai que les parcelles vont être de plus en plus chères, que le terrain est de plus en plus rare en ville de Genève. Ici, c'est un choix que nous devons faire et je suis un peu surpris que le Parti socialiste joue à renvoyer cet objet en commission, alors que nous avons déjà obtenu une réduction de 100 000 francs en trois semaines.

Je pense que le troisième débat a eu son effet. Nous aurions pu voter cet objet le mois passé et nous n'aurions pas eu ce rabais. Ce soir, nous n'avons pas envie du tout de jouer et de prendre le risque de perdre ces 100 places de crèche, parce que le promoteur, qui a fait un geste, changerait d'avis. C'est votre choix, votre responsabilité. Les Verts voteront cette proposition.

M^{me} Martine Sumi (S). J'interviens en mon nom seul, je suis totalement isolée dans mon groupe par rapport à cette question... (*Remarque.*) Non, je ne suis pas Calimero, je le dis pour que cela soit clair pour la population: je désobéis au mot d'ordre du Parti socialiste.

Je voterai oui à ce projet amendé pour les raisons suivantes. Le besoin en places de crèche est avéré et tout le monde dans cette salle le sait. Je crains que refuser cet objet en le renvoyant en commission ne fasse perdre cette crèche pour des années. Il est clair que c'est cher, mais c'est situé à l'hypercentre, dans un endroit où les places manquent vraiment.

Je vote oui, parce que je fais confiance aux fonctionnaires qui ont travaillé sur ce dossier, tant dans le département de M. Pagani que dans le département demandeur, qui est maintenant celui de M^{me} Alder, autrefois celui de M. Tornare. Je vote oui, parce que je sais que ce projet tenait à cœur à notre ancien magistrat, qui a

beaucoup œuvré pour la question de la petite enfance en ville de Genève, parce que la commission l'a accepté et parce que je fais aussi confiance aux anciens.

En ces circonstances, et parce que cela fait trente ans que je m'occupe du développement des places en crèche dans le canton de Genève, je vous invite à accepter cette proposition.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, je parle au nom du Parti socialiste. L'argument qu'on nous donne est que nous avons besoin de crèches, que nous n'en avons pas assez. Mais il y a aussi l'argument qu'on manque de logements et qu'il faut en construire, même à 6000 ou 7000 francs la pièce. Monsieur le magistrat, moi je suis d'accord de construire une crèche, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. Lors du deuxième débat, on a coupé, à la hache, 500 000 francs et pour nous, socialistes, ce n'est pas admissible de faire une coupe pareille, en séance plénière, sans argument. Nous en avons discuté et il nous semble qu'il faut peut-être faire la crèche à 7 millions de francs et même à 7,2 millions, mais en tout cas nous voulons une transparence totale dans ce dossier.

Le plan financier justifie peut-être qu'on fasse une crèche à cet endroit-là. Cela dit, Monsieur le magistrat, ce n'est pas forcément le meilleur endroit pour mettre une crèche, près d'un garage et derrière un immeuble... Il a aussi été dit que la crèche ne se fera peut-être pas. Moi, effectivement, j'en doute, parce que 7 millions de francs pour une crèche, ce n'est pas rien, et je pense qu'on pourrait attendre deux ou trois mois pour avoir plus d'informations.

Tout à l'heure, Monsieur le magistrat, nous avons accepté le droit de préemption pour une villa à l'avenue de Miremont, alors même que nous avons bien entendu les arguments disant que la famille avait le droit de la vendre à 6 millions de francs. Maintenant, pour cette crèche, vous soutenez l'opération menée par le promoteur, mais nous, socialistes, nous trouvons que 7 millions pour une crèche, c'est excessif.

De plus, on ne comprend pas pourquoi la Ville n'a pas préempté à l'époque toute la surface. J'ai lu la proposition attentivement et il est bien écrit que les 500 m² sont donnés. Le prix du terrain n'est donc pas inclus dans ces 7 millions de francs. Je le répète, c'est cher. Toutefois, si, lors du travail en commission, il s'avère que, ma foi, nous devons payer ce prix-là pour avoir une crèche, nous paierons, mais au moins nous aurons disséqué cette opération et nous comprendrons pourquoi c'est ce prix-là.

La transparence envers les citoyens et les citoyennes est fondamentale, Monsieur le magistrat, nos propos ne sont donc pas du tout dirigés contre vous ni contre les fonctionnaires. Nous voulons une transparence, nous vou-

lons comprendre comment ce dossier s'est négocié et pourquoi on arrive à 7 millions de francs. Puis, si vraiment nous devons accepter une crèche à ce prix-là, nous saurons au moins pourquoi et nous ferons en sorte que de telles opérations ne se fassent plus ainsi.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je suis vraiment surprise de ce débat, je suis surprise que le groupe socialiste, finalement, désavoue le travail de son ancien magistrat Manuel Tornare. Pendant la campagne, j'ai entendu que la priorité de beaucoup de groupes, tous partis confondus, était la création de crèches. Cette opération était une opération gagnant-gagnant, vous allez en faire une opération perdant-perdant: il n'y aura ni logements ni crèche!

Vous savez que Plainpalais, au niveau des places d'accueil, connaît le taux de satisfaction le plus faible de la ville. Aujourd'hui, deux lieux ont des chances d'être réalisés, celui-ci avec 93 places, et celui de la CEH. Il ne faut pas mélanger les deux opérations, qui offriront peut-être 200 places de crèche pour les enfants d'ici à 2013.

Aujourd'hui, M^{me} Koch, déléguée à la petite enfance, m'a dit que c'est dramatique, les gens viennent en pleurant, car ils n'ont pas de solution pour septembre. En repoussant encore ce projet, sous des prétextes fallacieux, vous allez aggraver la situation. Les occasions ne se présentent pas deux fois, je vous enjoins aujourd'hui de voter ce projet, c'est un bon projet.

Puis il faut arrêter de dire que c'est pour vous une priorité d'offrir des places de crèche alors qu'à chaque fois que nous avons un projet d'équipements publics vous nous dites que ce n'est pas possible. Pour ce projet, je rejoins tout à fait mon collègue, M. Pagani, car c'est un excellent travail. On peut toujours faire mieux, on vous entend, on fera mieux, mais, là, vous mettez en péril une construction future qui répondra à 100 enfants – ce n'est pas rien, 100 enfants – pour lesquels cet encadrement adéquat que vous prônez est une nécessité absolue. (*Applaudissements.*)

M^{me} Mirielle Luiset (MCG). Chers collègues, je vais répondre à M^{me} Alder. Ce n'est pas le fait qu'on ait envie de bloquer quoi que ce soit, c'est que, une fois pour toutes, je crois qu'il est bon de préciser la position de beaucoup d'intervenants qui ont dit des choses très justes. Premièrement, du fait que la Ville a renoncé à son droit de préemption, les 500 m² sont offerts. Le prix de 7 millions de francs concerne donc exclusivement la bâtisse et ce prix n'est pas justifié. Si on fait le comparatif avec, par exemple, la crèche de Châteaubriand,

qui a une contenance équivalente, ou la crèche des Morillons, on constate que cela n'a rien à voir.

Madame Alder, je pense à l'économie qu'on pourrait faire sur cette dépense vraiment fallacieuse, économie qui pourrait être consacrée au social, qui pourrait être mieux utilisée que pour engraisser un promoteur. D'autres crèches ont été réalisées, mais pas à 7 millions de francs! Bien sûr, nous voulons des crèches, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis contre la spéculation, surtout quand elle est au détriment des besoins vitaux comme le logement et les crèches. Je soutiens donc la position de mon collègue, je demande que ce dossier soit renvoyé à la commission des finances.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, notre groupe Ensemble à gauche l'a dit depuis déjà deux législatures, nous étions et nous sommes toujours pour la municipalisation des crèches. Or, là, nous avons un bon projet qui a été négocié avec les promoteurs et les HUG. Nous avons un projet clés en main, les autorisations ont été acceptées. Je vous rappelle, comme l'a dit tout à l'heure la magistrate Esther Alder, qu'énormément de demandes de crèches ne sont pas satisfaites: 373 pour ce secteur, donc 90% des demandes du quartier seraient honorées avec la réalisation de cette crèche.

Dans les arguments qui font hésiter certains groupes ici, j'ai entendu que le coût de cette crèche est trop élevé. C'est faux, et vous le savez, Mesdames et Messieurs les commissaires de la commission des finances de l'époque, dont certains et certaines siègent encore parmi nous, car vous avez eu tous les détails! Il n'y a pas si longtemps, le magistrat du groupe socialiste, M. Tornare – que nous avons soutenu – avait réalisé une crèche à Châteaubriand de 6,815 millions de francs pour 100 places. Aujourd'hui, le crédit demandé est de 6,790 millions de francs pour 93 places, y compris le terrain qui nous est «offert», mais qui fait partie des négociations que la Ville a entreprises. Pour notre groupe Ensemble à gauche, ces conditions sont plus que satisfaisantes.

Nous ne trouvons pas que c'est trop cher payé pour avoir un bâtiment, un terrain, un projet clés en main réalisé en temps voulu, ce qui veut dire que 100 enfants du quartier Cluse-Hôpital bénéficieront d'une place en crèche. C'est un quartier dont la population travaille, ces personnes ont parfois des revenus modestes, et ce n'est pas un luxe que de leur proposer cela. Même en réalisant cette crèche, nous aurons encore du travail à faire dans le quartier.

Une dernière chose pour celles et ceux qui souhaiteraient renvoyer ce projet en commission. Je ne vois pas très bien quel serait le but, car M. le magistrat a répondu aux doutes de certains ici durant notre dernière séance plénière et, en quelque sorte, nous avons fait un travail de commission en deuxième débat.

Effectivement, il est allé renégocier avec les promoteurs et vous avez reçu tous les documents ce matin même sur votre messagerie électronique. Ces 500 000 francs que vous avez piochés comme cela, à la louche, en disant: «Faites un rabais de 500 000 francs et peut-être qu'on votera ce crédit...» Eh bien non, on a obtenu un rabais de 100 000 francs et c'est tant mieux!

C'est là un projet de partenariat public-privé qui, pour nous, est satisfaisant, puisque la Ville de Genève aura son personnel municipal et que celui-ci aura tout le loisir de mettre en œuvre la politique que nous, en tout cas l'Alternative, nous avons toujours souhaité mener. Je pense que renvoyer ce projet en commission ne fera en réalité que montrer un signal de désintéressement. Les promoteurs – je ne devrais peut-être pas le dire ici – ont déjà un acheteur potentiel très proche du quartier, donc cette crèche de toute façon se réalisera! Le projet est avalisé, les autorisations sont en force, ce projet se réalisera.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, libre à vous ce soir de prendre vos responsabilités! Voulez-vous que la Ville prenne ce projet en main, se l'approprie et pratique une politique active de municipalisation des crèches, ou préférez-vous renvoyer ce projet en commission? Ce serait laisser cet excellent projet à d'autres partenaires que je ne citerai pas ici...

M. Thomas Bläsi (UDC). J'ai lu un excellent article – j'espère que je ne suis pas le seul ici – du magazine *Femina* sur les places de crèche. L'enquête explicitait qu'en Suisse le prix d'une place de crèche est d'environ 35 000 francs. C'est à peu près les mêmes chiffres sur lesquels se base l'Assemblée constituante par rapport à l'estimation d'une place de crèche; c'est également d'ailleurs l'estimation qui se fait au niveau fédéral par rapport au prix moyen d'une place de crèche.

Avec une estimation des places de crèche à 35 000 francs et le projet proposé aujourd'hui, je suis désolé, Monsieur Pagani, de me trouver dans la situation de m'opposer à vous deux fois de suite pendant la même soirée. Ce n'est pas du tout par vocation politique, je serais volontiers d'accord de vous suivre sur un projet qui me convaincrerait. Mais, là, si le prix moyen en Suisse pour une place de crèche est de 35 000 francs, votre projet nous propose des places de crèche à 75 000 francs! Encore, je pourrais vous suivre si, à l'heure actuelle, à Genève, 91 enfants seulement attendaient une place de crèche; or ce n'est pas le cas, nous sommes dans une pénurie totale et, avec le montant que vous nous proposez et le prix moyen estimé pour une place de crèche, à mon sens, on pourrait créer 180 places. Je pense que c'est ce qu'ont voulu soulever mes collègues socialistes, et c'est là où nous pouvons les rejoindre. Dans mon parti, comme vous le savez, nous aimons bien les économies, mais, vu la pénurie des places de crèche, pourquoi vouloir à tout prix dépenser autant d'argent pour 90 places alors qu'avec le même investissement nous pourrions en créer 180?

Je me permets maintenant une petite parenthèse par rapport aux travaux de notre Assemblée constituante. Avec des places de crèche estimées à 75 000 francs, comme ce projet-là, vous rendez notre projet de salaire parental extrêmement économique.

M. Robert Pattaroni (DC). Par rapport à la dernière intervention fort intéressante, je répondrai que c'est le problème du cas particulier de Genève. Le Crédit Suisse – on sait, pour le moment, qu'il n'est pas en main de l'Alternative – vient de sortir deux études. La première démontre que, lorsqu'on a un certain revenu et qu'on a tout payé – logement, assurances, nourriture et autres – c'est à Genève qu'il reste le moins d'argent. C'est une réalité. Cela veut dire que, lorsqu'on parle de prix, il faut tenir compte d'une certaine relativité.

La seconde étude du Crédit Suisse, que vous venez de voir sans doute, démontre qu'à Genève le prix de l'immobilier dépasse tous les autres cantons. C'est aussi une réalité et c'est bien ennuyeux – d'ailleurs nous en avons parlé ce soir. Cela veut dire que ce serait vraiment bien d'avoir des places en crèche à 35 000 francs, ce serait encore mieux à 25 000 francs, mais pour le moment, à Genève, malheureusement, ce n'est pas possible.

Ensuite, une intervenante du Mouvement citoyens genevois, M^{me} Luiset, a dit à très juste titre que des questions n'ont pas vraiment pu être traitées. C'est vrai que, pour vous qui venez d'arriver, vous prenez le train en marche et c'est toujours embêtant. En tout cas, en commission des finances où je siégeais à l'époque, il y avait trois socialistes qui ont posé des questions. Il ne reste plus qu'une représentante, qui a pris la parole tout à l'heure. Mais, en commission, nous avons étudié sérieusement le problème. Finalement, il faut se rendre compte que, par rapport au besoin en crèches – c'est aussi M^{me} Luiset qui a posé la question – on peut sans doute construire des crèches ailleurs à meilleur marché, peut-être à Vandœuvres, à Chancy, mais le besoin auquel on répond est dans le quartier de l'hôpital et, dans ce quartier, aujourd'hui, cela coûte cher, un peu trop cher, mais cela vaut la peine.

Voilà, c'est le choix que nous avons ce soir, et je pense que les socialistes vont hésiter et, pour le moins, s'abstenir.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Je voulais intervenir car, en tant que socialiste, je ne pouvais absolument pas laisser dire par la magistrature que le Parti socialiste avait abandonné son idée d'avoir des places de crèche, son programme de campagne et que sais-je encore... Je rappelle que le Parti socialiste a toujours soutenu de manière très active la politique de Manuel Tornare et je regrette de dire

que, malheureusement, concernant la question de la municipalisation des crèches, nous n'avons pas toujours été suivis par le groupe des Verts notamment. Je pense qu'il ne faut pas faire de procès d'intention sur la question des crèches, car nous sommes très au fait que les besoins sont avérés; nous les avons toujours défendus, comme nous avons défendu un statut pour le personnel de la petite enfance.

Mais, aujourd'hui, il ne s'agit pas de cela. Encore une fois, nous avons dit et répété que nous sommes pour la construction de cette crèche, mais que nous voulons vérifier du point de vue économique en quoi elle est comprise dans le plan financier de l'ensemble de l'opération immobilière et pourquoi on ne construit pas de HBM en zone de développement. Je suis désolée, mais le Parti socialiste est acquis à cette question. Il est hors de question de gaspiller la zone de développement, il est hors de question d'opposer les logements aux crèches. Les programmes de logements sociaux et de crèches sont compatibles, l'espace est suffisant dans ce secteur pour arriver à faire à la fois du logement social, du logement libre, des logements pour les HUG, comme M. Pagani l'a mentionné, et un projet de crèche.

Je rappelle aujourd'hui que les arcades sont vides, qu'on ne connaît pas encore leur affectation, si ce n'est qu'on y fera de l'administratif, et je peux vous dire que cette opération est très juteuse du point de vue du rendement. Je ne peux pas croire qu'on soit obligé de mettre la crèche forcément au centre de ce périmètre et de renoncer à construire du logement social. Encore une fois, l'idée d'en parler en commission des travaux et des constructions, c'est au moins pour qu'entre nous ce soit clair.

Un dernier point, Madame la présidente. Si l'on se réfère à ce dossier et qu'on lit la *Feuille d'avis officielle*, la crèche a une autorisation de construire et les projets qui ne sont pas encore aujourd'hui autorisés sont les projets de logements, donc en aucun cas cette crèche n'est mise en péril. Connaissez-vous beaucoup de promoteurs qui ont une autorisation dans les mains et qui y renoncent? Moi pas!

M. Alberto Velasco (S). Ma préopinante vient de dire pas mal de choses que je voulais dire. Monsieur Pattaroni – vous transmettez, Madame la présidente – c'est vrai que le prix de l'immobilier à Genève est très élevé, qu'il y a de la spéculation, mais le prix de construction, le prix des mètres cubes, c'est autre chose. Et là, en l'occurrence, nous voulons avoir certains éclaircissements.

S'agissant de l'ancien magistrat socialiste, puisqu'il a été mis en cause, j'ai lu un procès-verbal de la commission des finances où le magistrat socialiste, tout en appuyant l'initiative de son collègue, trouvait que ce projet était un peu cher. Entre magistrats on se doit d'être solidaires, alors quand on dit un peu cher, cela veut dire ce que cela veut dire. On ne peut pas mettre en question, comme l'a fait

la magistrate, l'engagement des socialistes pendant des années, bien avant que les Verts existent, pour les crèches et la petite enfance. C'est notre droit de dire que, s'il faut voter 7,5 millions, peut-être que nous les voterons, mais que nous voulons avoir toute une série d'explications. Par exemple, pourquoi ne pas mettre la crèche en bas, dans les arcades vides? On pourrait peut-être envisager de la faire là, pour les enfants, ce serait quand même mieux. Ce sont des questions qu'on se pose et on ne veut pas voter bêtement, simplement.

Je comprends que le groupe Ensemble à gauche le fasse, il doit suivre son magistrat, mais nous, aujourd'hui, nous avons la liberté de dire que nous voulons certains éclaircissements sur ce projet. Mais cela ne signifie pas que nous ne voterons pas cette crèche.

Je vais vous dire une chose, Madame Alder – permettez-moi, Madame la présidente, de m'adresser directement à la magistrate. Il est beaucoup plus grave de faire une coupe de 500 000 francs, à la limite lâche de notre part, que de renvoyer le projet en commission pour compléments d'informations, et ensuite de voter les 7 millions de francs.

Enfin, j'ajouterai que le contenu du courrier de Sol Séjour Soleil SA qui nous a été envoyé, excusez-moi, mais c'est du chantage. Je lis la dernière phrase: «De plus, nous aimerions porter à votre connaissance que, sans une prise de position définitive de la part du Conseil municipal de la Ville de Genève pour le 30 juin 2011, nous nous sentirions dégagés et reprendrions notre liberté.» Et on nous fait un petit rabais de 100 000 francs, comme ça! On aimerait bien savoir pourquoi aujourd'hui ils sont capables de faire un rabais de 100 000 francs et pas hier, par exemple, ce sera peut-être plus après, nous verrons. Nous maintenons notre position pour le renvoi de cet objet en commission.

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, nous, le Mouvement citoyens genevois, comme nous débarquons dans ce Conseil municipal, nous ne comprenons pas grand-chose, et une des choses que je ne comprends pas, c'est que ceux qui veulent municipaliser les crèches donnent comme modèle idéal de municipalisation l'achat d'une crèche clés en main à un promoteur privé. Cela m'échappe un peu, c'est peut-être une particularité du Conseil municipal, mais, pour moi, ce n'est pas un bon exemple.

Or la dernière fois – vous transmettez, Madame la présidente, à l'intéressé – j'avais déclenché l'ire du vice-président du Conseil administratif en évoquant le caractère peu hyalin d'un contrat de fourniture d'un bâtiment clés en main. Plus on en parle, moins c'est transparent, et ce manque de transparence n'est pas du côté de M. Pagani. En effet, vous savez très bien qu'on peut facilement arranger les chiffres quand on propose un contrat de construction clés en main et qu'on

peut laisser des marges de 15% à 20% de bénéfice sans que personne n'y voie rien. Cette proposition doit donc retourner à la commission des finances.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). J'ai été un peu étonnée par les réflexions de M^{me} Figurek, qui mettait en concurrence la Ville – toujours cette impression de pression et de chantage... – et un investisseur privé qui serait prétendument intéressé. Ce qui m'intrigue, c'est que si cette parcelle nous est offerte, cet investisseur privé serait locataire de la Ville. En fait, comme mes collègues l'ont dit, c'est le manque de transparence surtout et le projet en lui-même qui ne sont pas acceptables.

Autre chose encore: on pourrait aussi utiliser certains locaux, en attendant que cela se décide, puisque visiblement la proposition sera certainement renvoyée en commission des finances. On pourrait utiliser certaines arcades vides, à l'image du jardin d'enfants La Pirouette, situé dans une arcade. Il faut oser innover, il faut développer réellement des places de crèche, mais je ne pense pas qu'enrichir un promoteur soit une bonne idée. Et la verrière n'est pas une bonne idée non plus. Enfin, si M^{me} Figurek a des noms par rapport à cet investisseur privé, cela m'intéresse de les connaître.

M. Michel Amaudruz (UDC). Madame la présidente, je ne retiendrai pas longtemps votre attention, mais je constate que depuis la séance plénière du 8 juin on tourne en rond. En fait, à vous entendre tous, il y a une certitude, c'est que ce projet est mal ficelé. Savoir s'il répond aux conditions non pas idoines, mais satisfaisantes pour une crèche, j'en suis tout sauf convaincu. Il semble y avoir une unanimité pour dire que c'est beaucoup trop cher. Même si, à l'extrême gauche, on se félicite du rabiot de 100 000 francs, je crois que cette pauvre manne n'est pas de nature à nous faire changer d'avis.

Face à un projet qui suscite tout sauf l'enthousiasme, il ne faut pas faire des crèches à n'importe quel prix; il faut réfléchir, peut-être avec M. Velasco, et chercher une solution qui peut-être sera acceptable. Mais quelle que soit l'issue de cette procédure, je ne crois pas que ce sera la meilleure des crèches que l'on réalisera à Genève.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, quand vous dites que ce n'est pas le meilleur endroit pour construire une crèche, je citerai juste un exemple. Pas plus tard qu'aujourd'hui, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio m'a interpellé sur le fait que des vues seront supprimées par un immeuble

qui est bas aujourd'hui, mais qui fera l'objet d'une surélévation. Cet immeuble se trouve au boulevard de la Cluse-rue du Pré-Jérôme. Dans cette surélévation, il y aura deux étages pour des crèches de la Ville de Genève. Je trouve que c'est beaucoup plus appréciable pour un enfant de se retrouver dans une cour largement dimensionnée – c'est le cas de cette cour, vous la connaissez mieux que moi – plutôt que de se retrouver dans les étages d'un immeuble qui, au demeurant, est situé en plein trafic du boulevard de la Cluse-rue du Pré-Jérôme. Nous savons tous quel type de trafic il y a là.

Je le redis, nous devons essayer de satisfaire des besoins dans de bonnes conditions, nous devons mettre les enfants, comme les élèves, le plus près possible de leurs parents, pour faire en sorte que ces derniers économisent du temps pour se rendre à leurs occupations professionnelles.

Cela dit, je m'attendais, contrairement à certains, à des félicitations. Nous sommes exactement dans les mêmes prix que pour la crèche de Châteaubriand, construite il y a six ou sept ans. Sauf que, si nous attendons une année pour ce projet, il y aura des augmentations, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, et mieux que moi pour ceux qui sont des professionnels du bâtiment. Les prix dans le bâtiment ne font qu'augmenter en ce moment et je m'attends à voir les professionnels de la promotion revenir en disant que, oui, un rabais a été accordé, mais qu'entre-temps les conditions ont changé. Et nous aurons peut-être perdu les 100 000 francs... Toujours est-il que je prendrai acte de votre décision.

Encore une fois, je m'étonne que d'anciens conseillers alimentent la rumeur de la suspicion; je suis tout à fait transparent, toutes les procédures et tous les livres sont ouverts, vous pouvez obtenir tous les chiffres que vous voulez. Mais, une fois de plus, il semble qu'on me demande un nouveau tour de piste et j'espère que, dans ce tour de piste, certains ne retireront pas le projet en faveur de l'hôpital qui, d'ores et déjà, s'est porté acquéreur si la Ville faisait défaut.

La présidente. Nous allons maintenant procéder au vote. Je fais d'abord voter le renvoi en commission.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition en commission est accepté par 44 oui contre 30 non.

La présidente. Deux propositions ont été faites: à la commission des travaux et des constructions ou à celle des finances.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 36 oui contre 34 non.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, il est 22 h 55, je vous propose d'arrêter nos débats ici pour ce soir. Vous pouvez laisser vos affaires.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	502
2. Communications du bureau du Conseil municipal	502
3. Proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A, par MM. Jean, François et Pierre Ferrero et M ^{me} Anne Ronga, au prix de 2 741 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-899). Suite de la préconsultation	502
4. Questions orales	521
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total net de 2 640 000 francs destinés au renouvellement de 11 véhicules et engins spécifiques du service Voirie – Ville propre (VVP) et du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (FUN), soit:	
– un crédit de 1 760 000 francs brut, dont à déduire 170 000 francs d'indemnisation d'assurance, soit un montant net de 1 590 000 francs, destiné au renouvellement de cinq véhicules du service Voirie – Ville propre et d'un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire;	
– un crédit de 1 050 000 francs destiné au renouvellement de cinq engins spécifiques de nettoyage du service Voirie – Ville propre (PR-869 A)	528
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 7 040 500 francs, soit:	
– un crédit de 6 790 000 francs (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4206 (future), d'une contenance de 478 m ² , feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, sise boulevard de la Cluse, sur	

laquelle sera érigée une crèche construite selon le descriptif général établi par le maître de l'ouvrage Sol Séjour Soleil SA;	
– un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-844 A). Troisième débat	534
7. Propositions des conseillers municipaux	549
8. Interpellations	549
9. Questions écrites	549

La mémorialiste:
Marguerite Conus